



Panorama de l'électricité renouvelable

30 septembre 2020



Les partenaires



L'Association des distributeurs d'électricité en France (ADEeF) rassemble, directement ou via les fédérations et associations qui les représentent, l'ensemble des distributeurs français d'électricité opérant sur le territoire métropolitain interconnecté (environ 130).

Elle défend leurs intérêts auprès des acteurs du secteur et des pouvoirs publics, élabore des positions communes qu'elle porte dans les débats nationaux et européens, et recherche une meilleure cohérence des pratiques entre ses membres à travers l'élaboration et la diffusion de référentiels partagés.

www.adeef.fr



L'Agence ORE regroupe l'ensemble des acteurs de la distribution d'énergie pour offrir une vision globale de la distribution en France, en un guichet unique de la donnée, agrégeant près de 150 entités de la distribution d'électricité et de gaz.

Par cette mutualisation des moyens et un accès facilité aux données de consommation et de production d'électricité et de gaz, l'Agence ORE contribue à répondre aux enjeux numériques de la transition énergétique dans les territoires (production d'énergies renouvelables, autoconsommation, mobilité électrique et gazière, ...).

www.agenceore.fr



Enedis est le gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité sur 95% du territoire français continental. Sur cette partie du territoire, il exploite 2 200 postes source qui relient les réseaux de distribution au réseau de transport de RTE, 1,4 million de kilomètres de lignes électriques, et plus de 700 000 postes de distribution publics qui relient les réseaux exploités en moyenne et basse tension. À ce titre, Enedis réalise des interventions techniques pour ses 36 millions de clients (raccordement, dépannage, relevé de compteur...).

www.enedis.fr



Le réseau
de transport
d'électricité

RTE, Réseau de transport d'électricité, est une entreprise de service. Notre mission fondamentale est d'assurer à tous nos clients l'accès à une alimentation électrique économique, sûre et propre. RTE connecte ses clients par une infrastructure adaptée et leur fournit tous les outils et services qui leur permettent d'en tirer parti pour répondre à leurs besoins, dans un souci d'efficacité économique, de respect de l'environnement et de sécurité d'approvisionnement en énergie. À cet effet, RTE exploite, maintient et développe le réseau à haute et très haute tension. Il est le garant du bon fonctionnement et de la sûreté du système électrique. RTE achemine l'électricité entre les fournisseurs d'électricité (français et européens) et les consommateurs, qu'ils soient distributeurs d'électricité ou industriels directement raccordés au réseau de transport. 105 000 km de lignes comprises entre 63 000 et 400 000 volts et 50 lignes transfrontalières connectent le réseau français à 33 pays européens, offrant ainsi des opportunités d'échanges d'électricité essentiels pour l'optimisation économique du système électrique. RTE emploie 8 500 salariés.

www.rte-france.com



Le Syndicat des énergies renouvelables (SER) regroupe 400 adhérents, représentant un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros et plus de 100 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le SER a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

www.enr.fr

Sommaire

| | |
|---|----|
| Préambule..... | 5 |
| ■ L'électricité renouvelable en France..... | 6 |
| ■ La filière éolienne..... | 13 |
| ■ La filière solaire..... | 18 |
| ■ La filière hydraulique..... | 23 |
| ■ Les filières bioénergies..... | 27 |
| Note méthodologique..... | 32 |
| Glossaire..... | 33 |

Préambule

Pour accompagner le déploiement des énergies renouvelables et suivre au plus près la transition énergétique, RTE, le SER, Enedis, l'ADEeF et l'Agence ORE poursuivent leur coopération pour la publication d'un état des lieux détaillé des principales filières de production d'électricité de source renouvelable, tant à l'échelle régionale que nationale.

Cette 24^e édition du Panorama de l'électricité renouvelable présente l'état des lieux à fin septembre 2020. Toutes les informations sont mises en regard des ambitions retenues par la France dans la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) à l'horizon 2023, pour chaque source de production d'électricité renouvelable.

49,6 % des capacités de production d'énergies renouvelables sont d'origine solaire ou éolienne

Les filières éolienne et solaire contribuent à hauteur de 98,4 % à la croissance des énergies renouvelables électriques sur le troisième trimestre 2020. Au 30 septembre 2020, la puissance des parcs éolien et solaire dépasse 27,4 GW.

Avec plus de 25,7 GW installés en France, la filière hydraulique, la première des énergies électriques de source renouvelable, demeure stable. Le parc de production d'électricité à partir des bioénergies dépasse 2,1 GW.

Toutes filières confondues, la croissance du parc de production d'énergies renouvelables atteint 604 MW sur le trimestre, ce qui porte sa puissance à 55,3 GW au 30 septembre 2020.

Des réseaux de transport et de distribution au cœur de la transition énergétique

Pour répondre à l'engagement d'atteindre 40% de production d'électricité de source renouvelable en 2030, les réseaux de transport et de distribution continuent d'évoluer. L'objectif est d'accueillir les nouvelles installations de production d'électricité, qui se caractérisent par leur nombre, leur disparité de taille et de répartition, et une production variable pour ce qui concerne l'éolien et le solaire, tout en garantissant la sécurité et la sûreté du système électrique. Moyen de mutualisation de ces ressources à l'échelle nationale, les réseaux permettent d'optimiser leur utilisation et sont un facteur important de solidarité entre les régions.

Afin d'augmenter encore la capacité d'accueil pour les énergies renouvelables, les gestionnaires de réseau et les producteurs travaillent ensemble sur de nouvelles solutions innovantes.

An aerial photograph of a coastal landscape. In the foreground, there are rows of solar panels. In the middle ground, several wind turbines are visible on a green field. In the background, there is a coastline with buildings and a blue sea under a clear sky.

L'électricité renouvelable en France

au 30 septembre 2020

| | |
|---------------------------------------|----|
| Tour d'horizon | 7 |
| Puissances installées et perspectives | 9 |
| Production et couverture des besoins | 12 |

Actualités

Étapes clés dans le développement de l'éolien en mer français

La première nacelle d'éolienne en mer est sortie des usines GE de Saint-Nazaire le 15 septembre dernier afin d'être prochainement installée au large de la Loire-Atlantique. En parallèle, en août, RTE a procédé au déroulage et à l'installation du premier câble sous-marin visant à raccorder le premier parc éolien en mer français à l'horizon 2022.

Décret du 11 août relatif aux autorisations de travaux dans les concessions hydrauliques

Le décret relatif aux autorisations de travaux dans les concessions d'énergie hydraulique et portant diverses modifications aux dispositions réglementaires applicables à ces concessions a été publié le 13 août au JORF. Ce décret avait pour objet principal de moderniser les procédures d'autorisation de travaux réalisés dans le cadre d'une concession d'énergie hydraulique. Il améliore la cohérence des dispositions du

code de l'énergie avec le code de l'environnement en ce qui concerne l'autorisation environnementale, l'évaluation environnementale et la participation du public. Il confie également au concessionnaire la compétence de principe pour l'octroi des autorisations d'occupation temporaire du domaine public hydroélectrique concédé.

Résultats des appels d'offres éolien terrestre et solaire photovoltaïque

Le Ministère de la Transition Écologique a annoncé le 20 octobre les derniers lauréats d'appels d'offres EnR électriques. Pour l'éolien terrestre, 23 projets ont été retenus pour une puissance installée totale de 258 MW. Le tarif moyen de cette session est de 59,7 €/MWh. Pour le solaire photovoltaïque au sol et sur ombrières, 332 MW ont été retenus pour un tarif moyen de 57,4 €/MWh. Par ailleurs, 31 projets photovoltaïques en autoconsommation d'une puissance de 9 MW ont été sélectionnés avec une prime moyenne de 13,8 €/MWh.



© Huret Christophe

Analyses

Parc renouvelable raccordé au 30 septembre 2020

La puissance du parc de production d'électricité renouvelable en France métropolitaine s'élève à 55 314 MW, dont 26 510 MW sur le réseau RTE, 26 478 MW sur le réseau Enedis, 1 914 MW sur le réseau des ELD et 396 MW sur le réseau d'EDF-SEI en Corse*.

Le parc hydraulique représente 46,5 % de la capacité installée renouvelable française, les filières éolienne et solaire représentent 49,6 % de cette capacité.

Le parc de production d'électricité renouvelable progresse de 604 MW sur le trimestre, soit de 1,1 %. Les parcs éolien et solaire augmentent respectivement de 312 MW et de 283 MW. Sur les douze derniers mois, 2 385 MW de capacités renouvelables ont été raccordés, soit une progression de 4,5 %.

Répartition régionale du parc des installations de production d'électricité renouvelable

La région Auvergne-Rhône-Alpes accueille le parc renouvelable le plus important, avec 25 % du parc installé en France métropolitaine, essentiellement constitué par la filière hydroélectrique. Suivent les régions Occitanie et Grand Est, dans lesquelles le parc hydraulique historique est renforcé par les filières éolienne et solaire.

Sur le dernier trimestre, les régions où la progression du parc renouvelable est la plus forte sont les régions Grand Est, Nouvelle-Aquitaine, et Auvergne-Rhône-Alpes avec une augmentation respective de 135 MW, 118 MW et 78 MW. Sur les douze derniers mois, les régions où la progression est la plus forte sont les régions Hauts-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine avec une augmentation respective de 617 MW, 346 MW et 305 MW.

Projets en développement et parc raccordé par rapport aux objectifs nationaux et régionaux

En France métropolitaine, au 30 septembre 2020 le volume des projets en développement s'élève à 21 658 MW, dont 10 113 MW d'installations éoliennes terrestres, 3 036 MW d'installations éoliennes en mer, 7 509 MW d'installations solaires, 823 MW d'installations hydrauliques et 178 MW d'installations bioénergies. Le volume des projets en développement a augmenté de 13 % sur une année.

L'objectif de la PPE à l'horizon 2023 pour l'éolien (terrestre et en mer), le solaire et l'hydraulique est atteint à 73 %. Le taux d'atteinte de l'objectif fixé par la PPE à l'horizon 2023 est de 50 % pour la filière solaire, 71 % pour la filière éolienne terrestre et plus de 99 % pour la filière hydraulique.

La production d'électricité renouvelable dans l'équilibre offre-demande

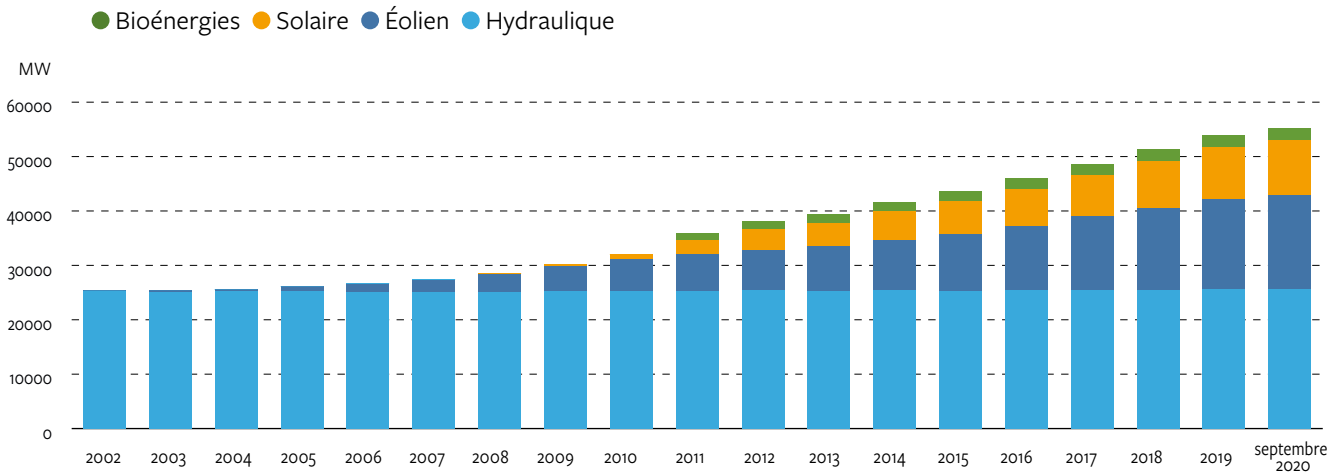
La production d'électricité renouvelable sur les douze derniers mois atteint 123 TWh, soit une augmentation de 22,5 % par rapport aux douze mois précédents. Les productions annuelles éolienne et solaire sont en augmentation respectivement de 25 % et de 5 %.

Le taux de couverture moyen de la consommation électrique par les énergies renouvelables sur les douze derniers mois a été de 27 % soit une hausse de 6 points par rapport aux douze mois précédents.



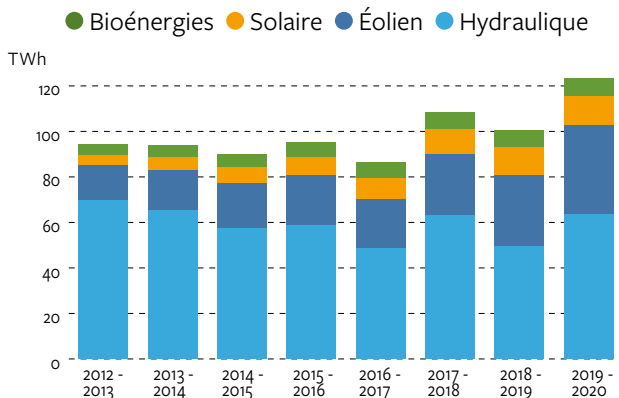
*Ainsi que 16 MW de droits d'eau

Évolution de la puissance installée



Parc renouvelable **55 314 MW**
+ 2 385 MW sur une année **+ 12 086 MW** sur 5 ans
+ 29 894 MW depuis 2002

Production renouvelable annuelle*



* en année glissante, soit du T4 2019 au T3 2020 pour l'entrée « 2019-2020 »

Production
renouvelable annuelle*

123 TWh

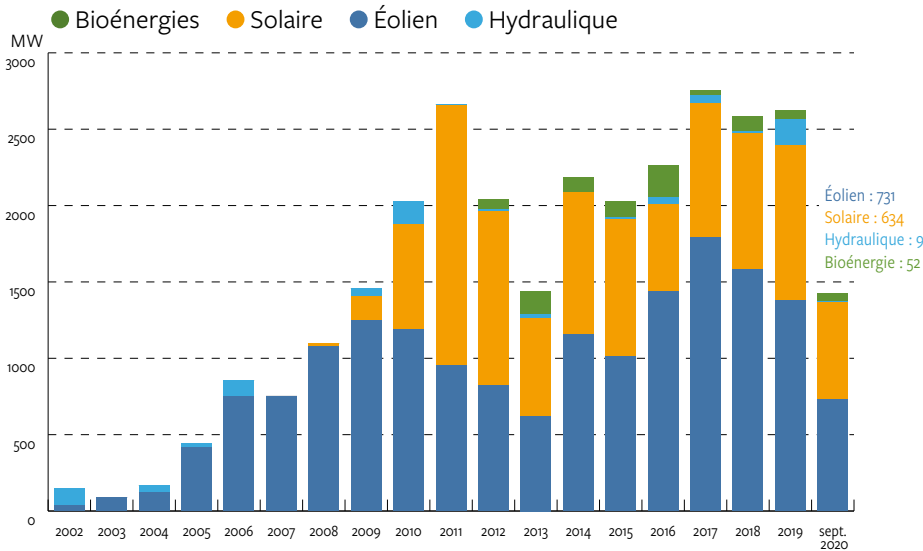
+ 22% par rapport à 2018-2019

+ 33% par rapport à 2012-2013

* en année glissante

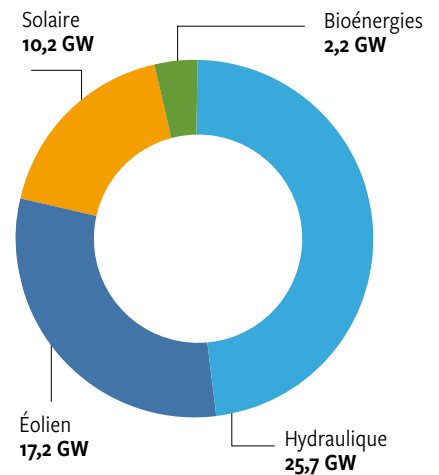


Évolution de la puissance raccordée



Les données relatives à la filière bioénergies ne sont pas disponibles avant 2012

Parc renouvelable au 30 septembre 2020

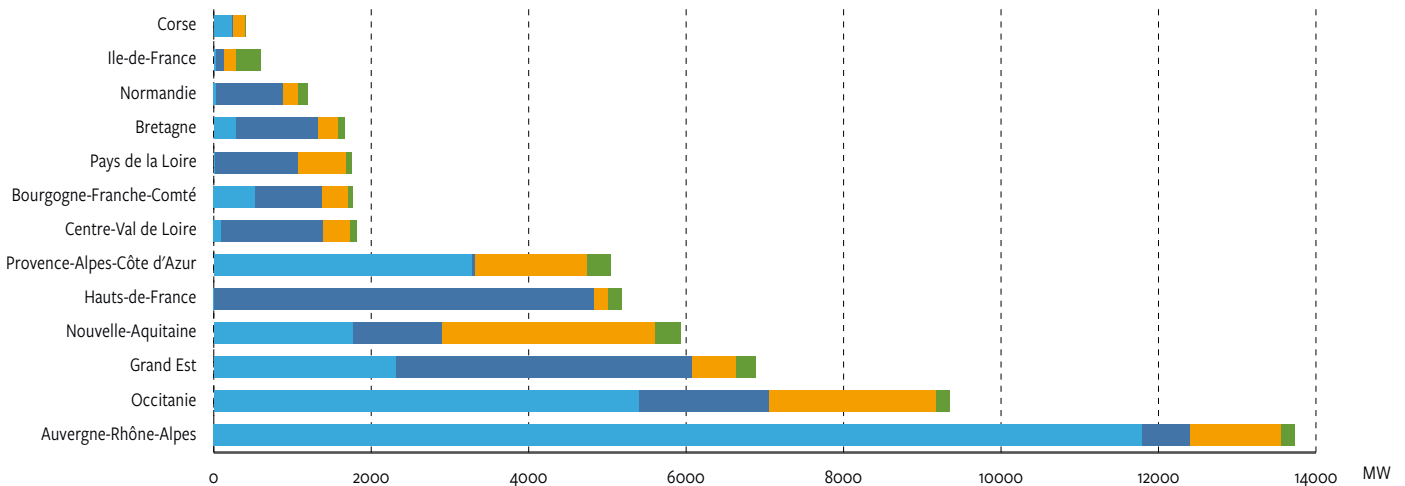


Parc renouvelable **55 314 MW**

+ **604 MW** sur le trimestre + **2 385 MW** sur une année

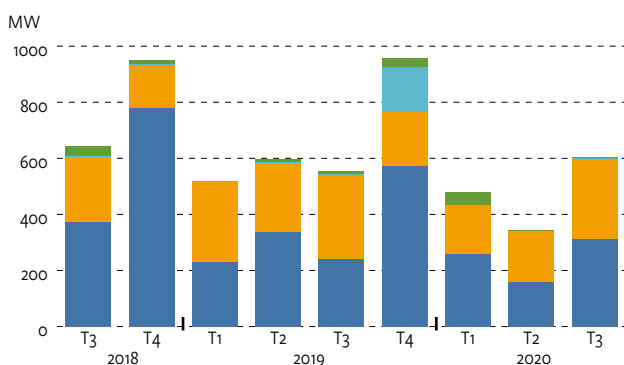
Puissance installée par région au 30 septembre 2020

● Bioénergies ● Solaire ● Éolien ● Hydraulique

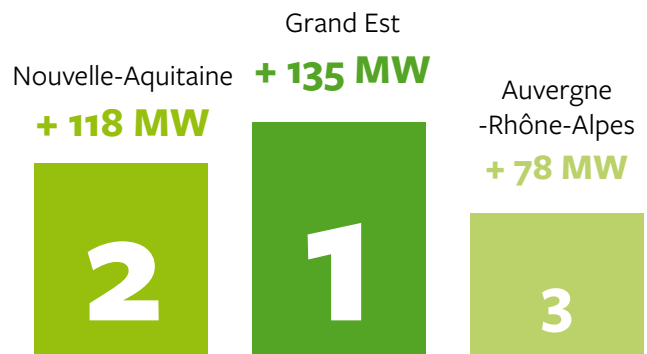


Parc raccordé par trimestre en France métropolitaine

● Bioénergies ● Solaire ● Éolien ● Hydraulique

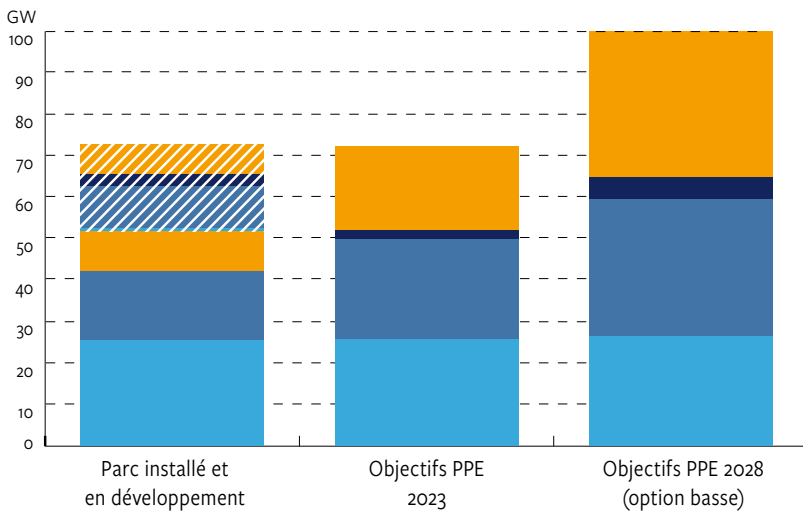


Palmarès régional des raccordements au 3^e trimestre 2020



Puissance installée et projets en développement, objectifs PPE 2023 et 2028*

● Solaire ● Éolien terrestre ▨ Volume des projets en développement de la filière correspondante
● Hydraulique ● Éolien en mer



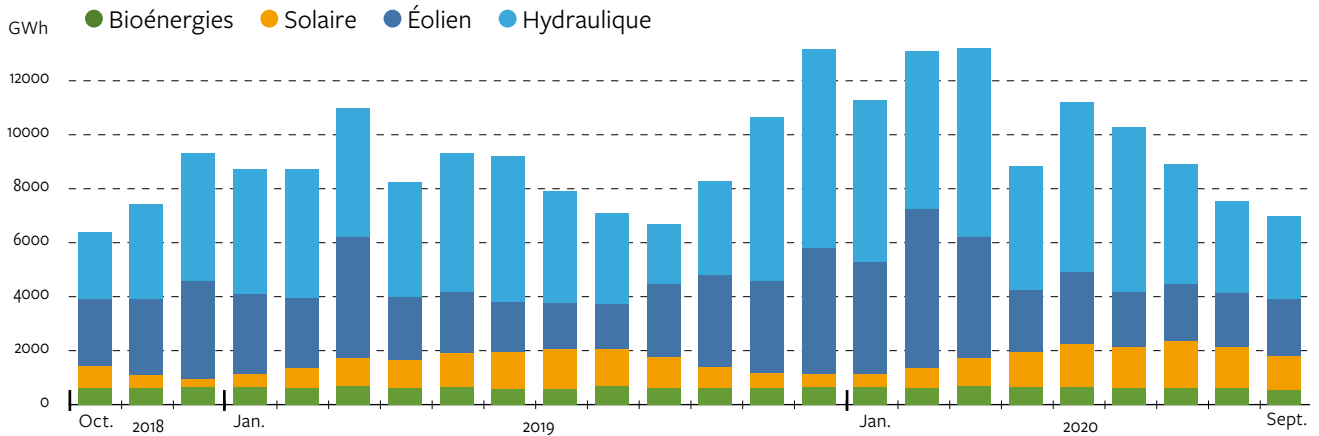
Objectifs nationaux 2023* atteints à

73%

* pour l'éolien, l'hydraulique et le solaire, hors Corse

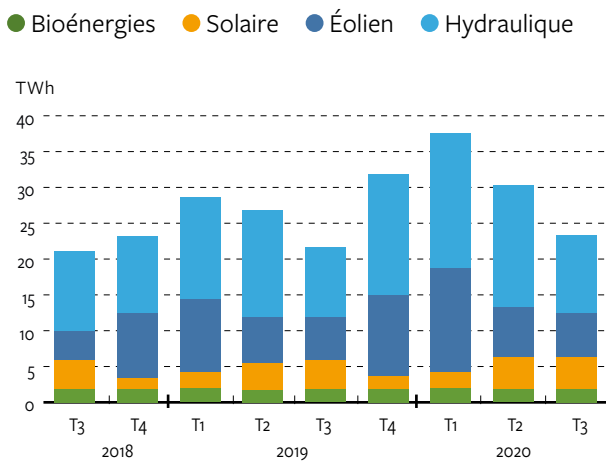


Production renouvelable mensuelle

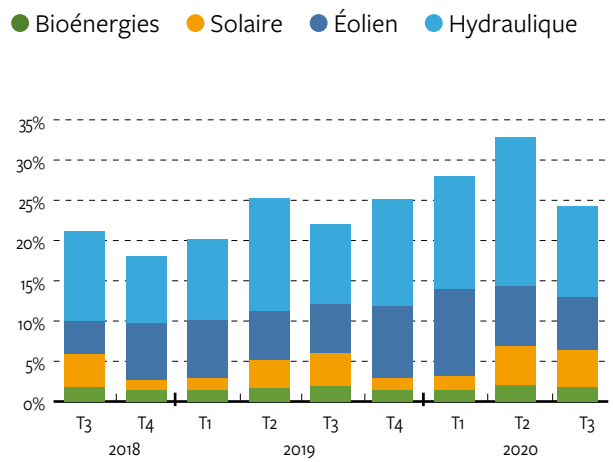


123 TWh produits en année glissante
23 418 GWh sur le trimestre **+7 %** par rapport au T3 2019

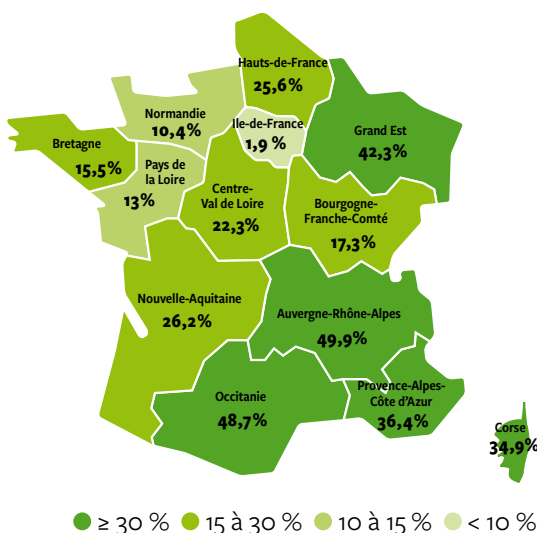
Production renouvelable trimestrielle



Couverture trimestrielle de la consommation par la production renouvelable



Couverture de la consommation par la production renouvelable en année glissante



L'électricité renouvelable couvre 27,3%

de l'électricité consommée en année glissante.

Ce taux s'élève à **24,2%** sur le T3 2020.



La filière éolienne au 30 septembre 2020

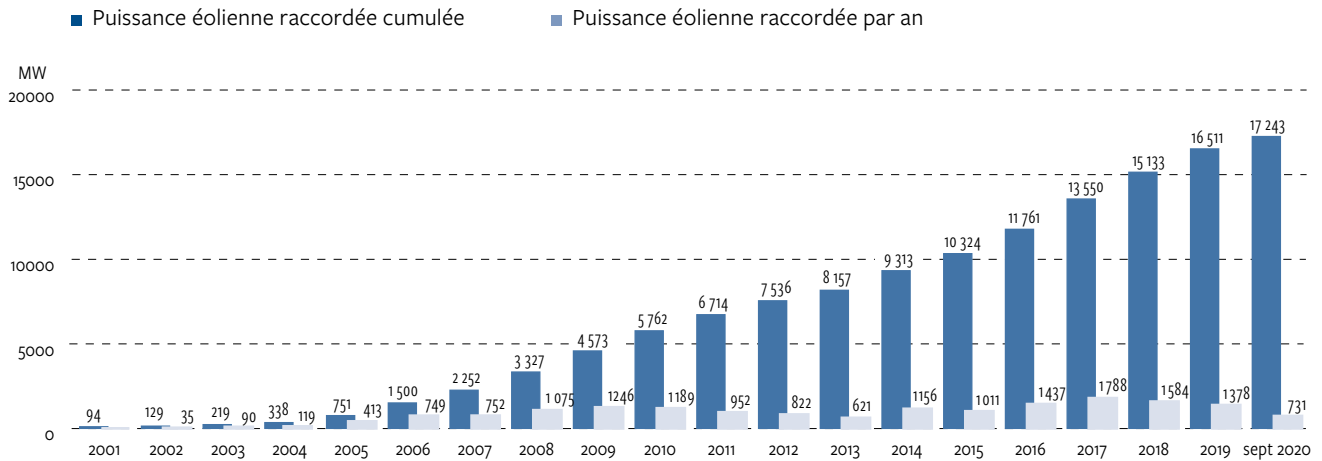
Puissances installées et perspectives

14

Production et couverture des besoins

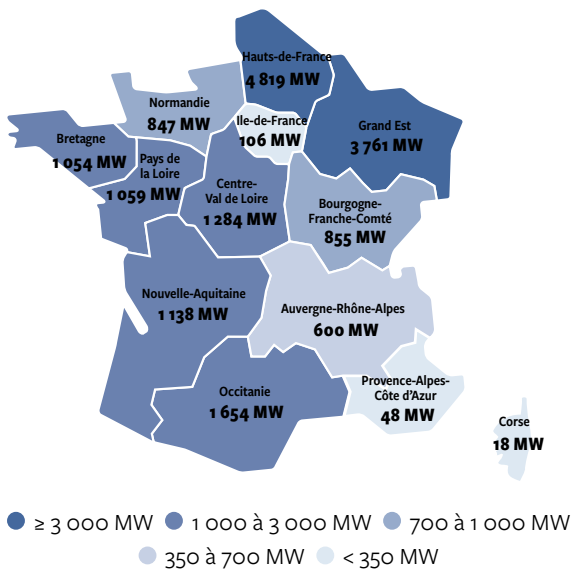
16

Évolution de la puissance éolienne raccordée

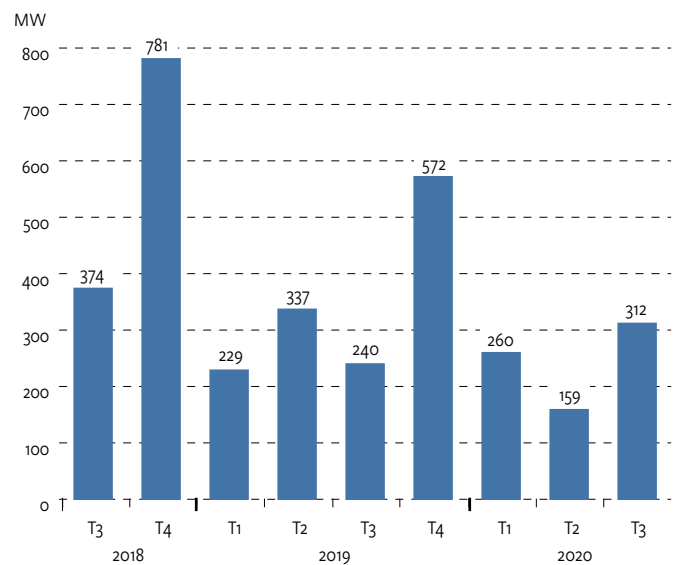


Parc éolien **17 243 MW**
 + **312 MW** sur le trimestre + **1 303 MW** sur l'année

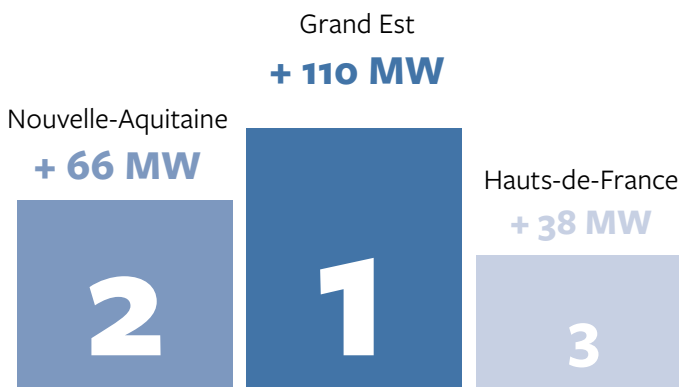
Puissance éolienne installée par région au 30 septembre 2020



Parc éolien raccordé par trimestre en France métropolitaine



Palmarès des raccordements au 3^e trimestre 2020

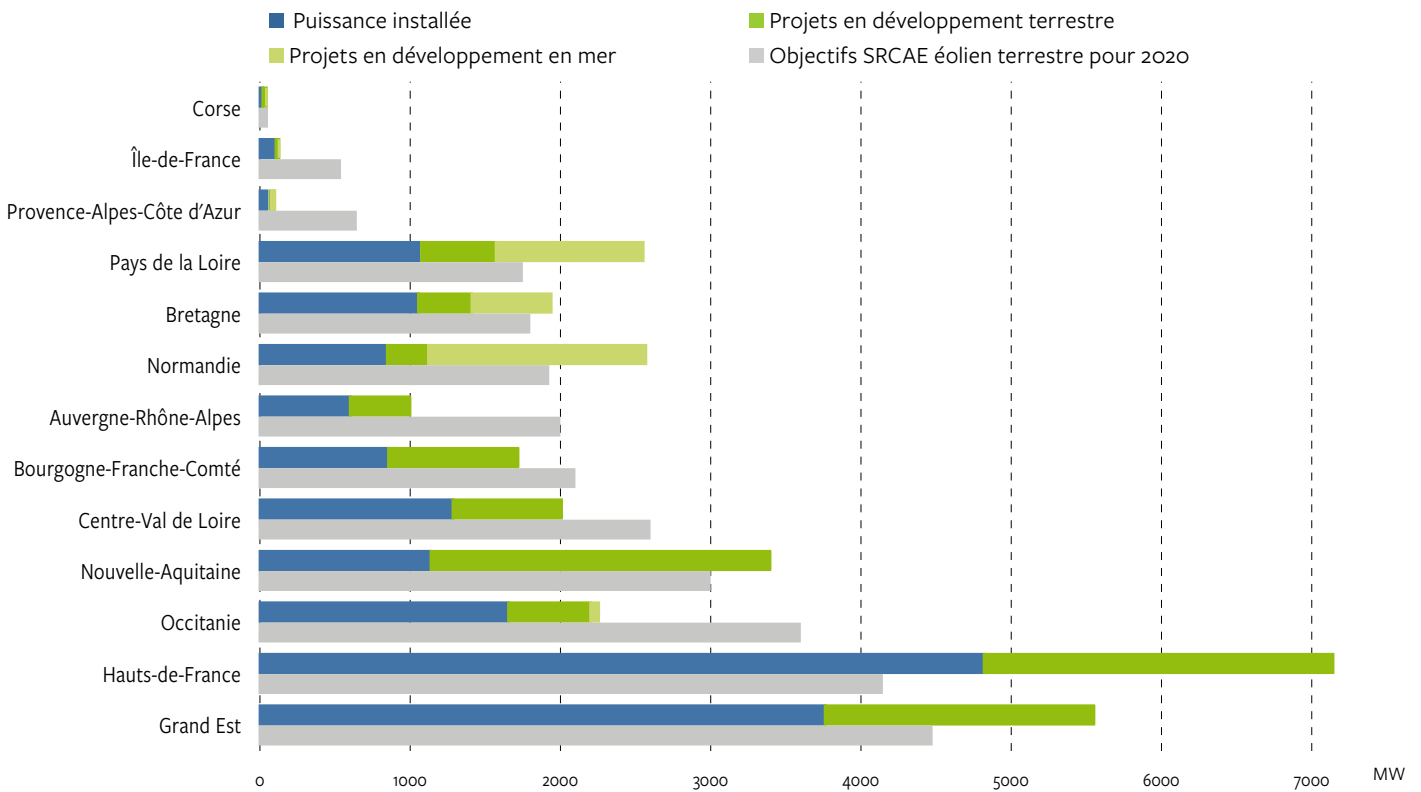


© Das-Jean-Lionel

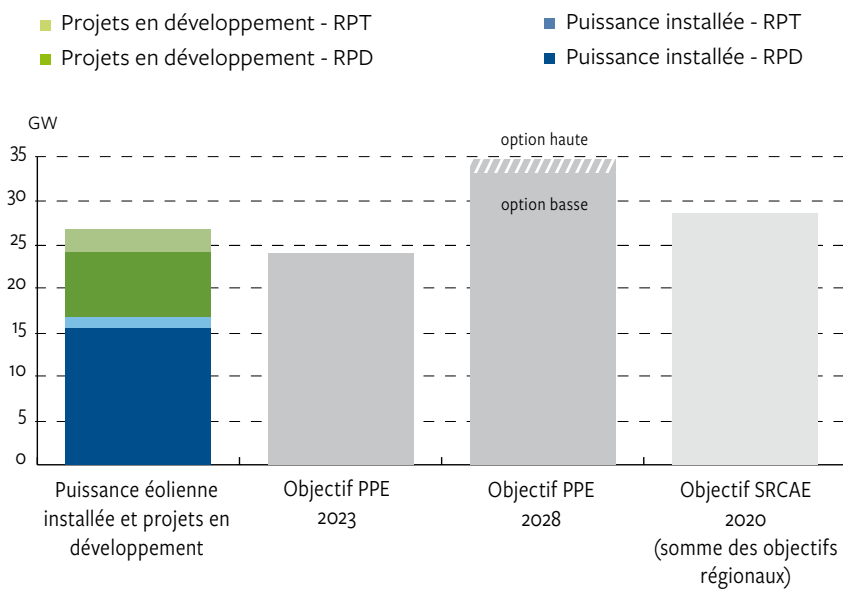


© Didier Marc

Puissances installées et projets en développement au 30 septembre 2020 et objectifs SRCAE pour l'éolien



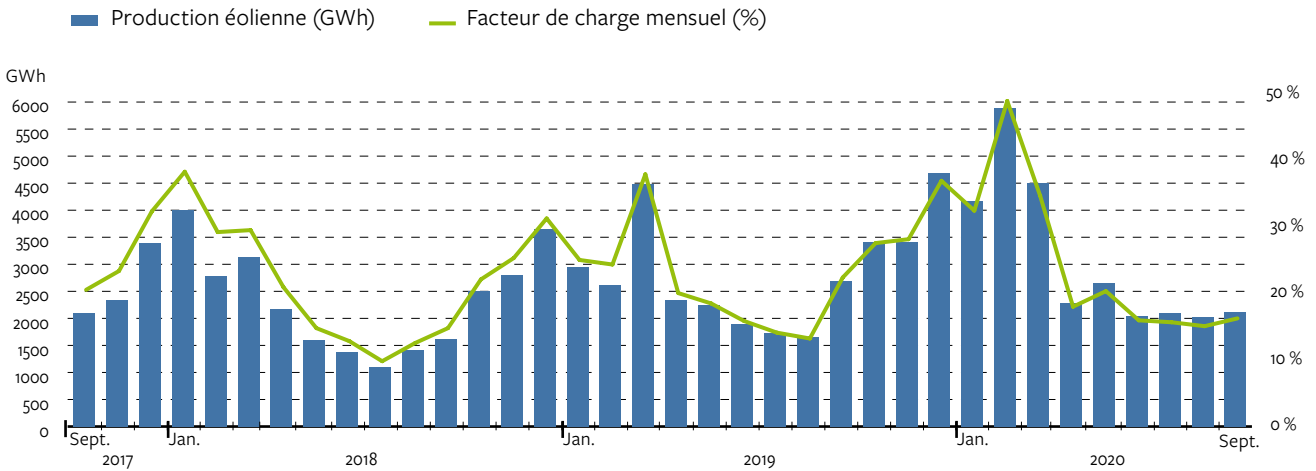
Puissance installée et projets en développement au 30 septembre 2020, objectifs PPE et SRCAE*



Objectifs nationaux 2023* atteints à 71%

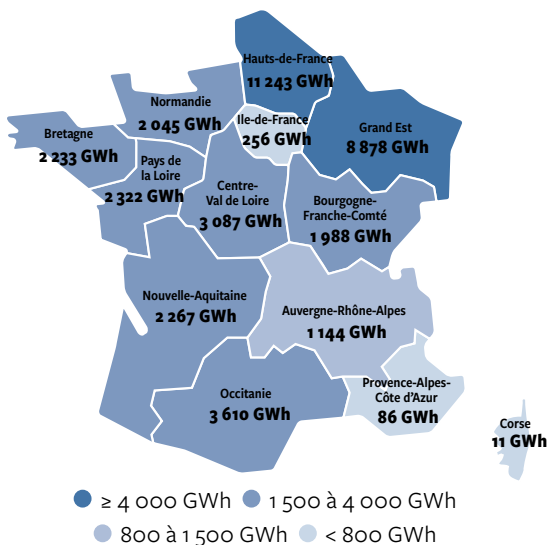
* pour l'éolien terrestre, hors Corse

Production éolienne et facteur de charge mensuel

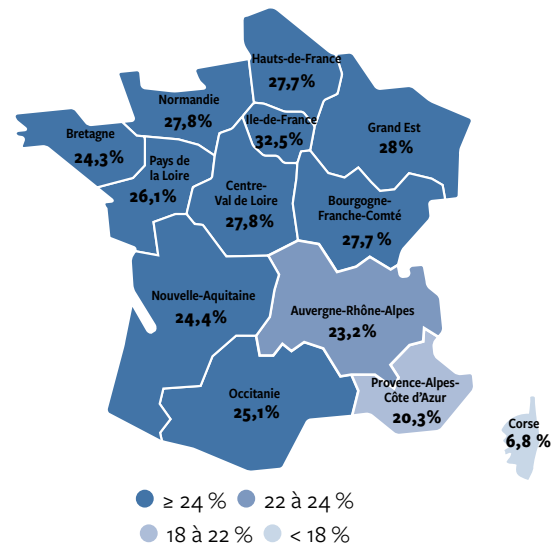


39,2 TWh produits en année glissante
6 253 GWh sur le trimestre **+ 5 %** par rapport au T3 2019

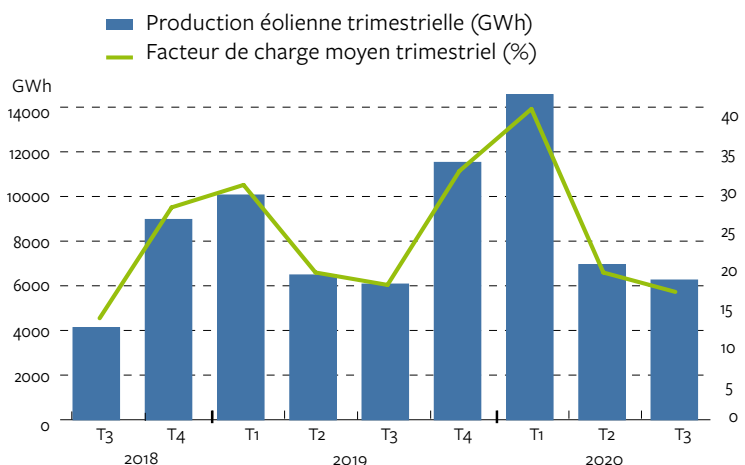
Production éolienne par région en année glissante



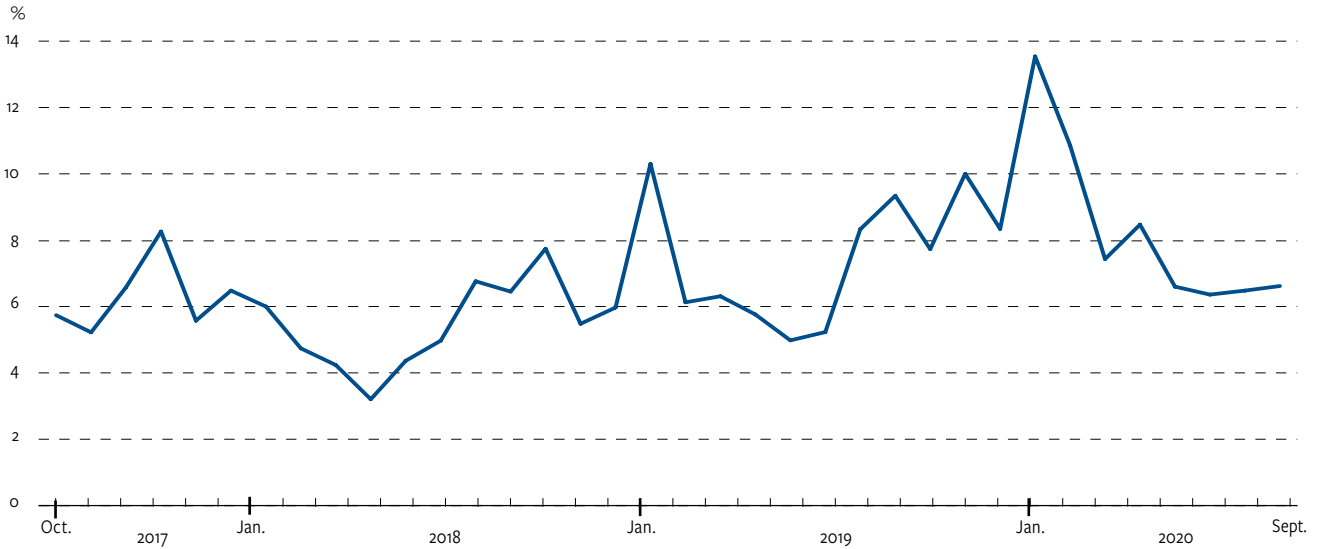
Facteur de charge éolien moyen en année glissante



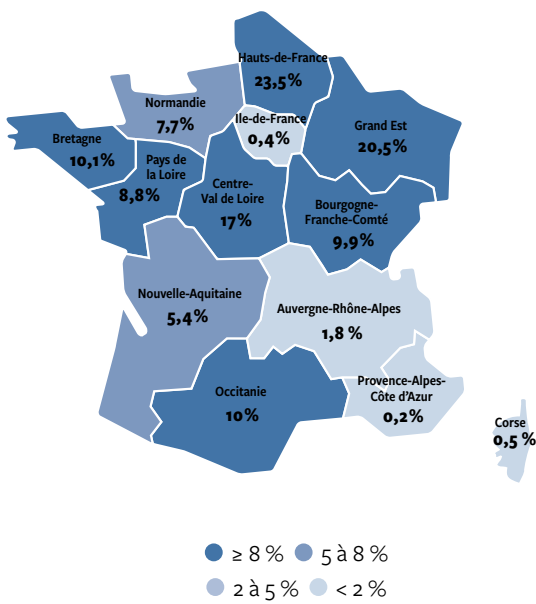
Production éolienne et facteurs de charge trimestriels



Couverture mensuelle de la consommation par la production éolienne



Couverture de la consommation par la production éolienne en année glissante



L'éolien couvre
8,7 %

de l'électricité consommée en année glissante.

Ce taux s'élève à

6,5 % sur le T3 2020.

ERG France - AA2 - Hauts-de-France



La filière solaire

au 30 septembre 2020

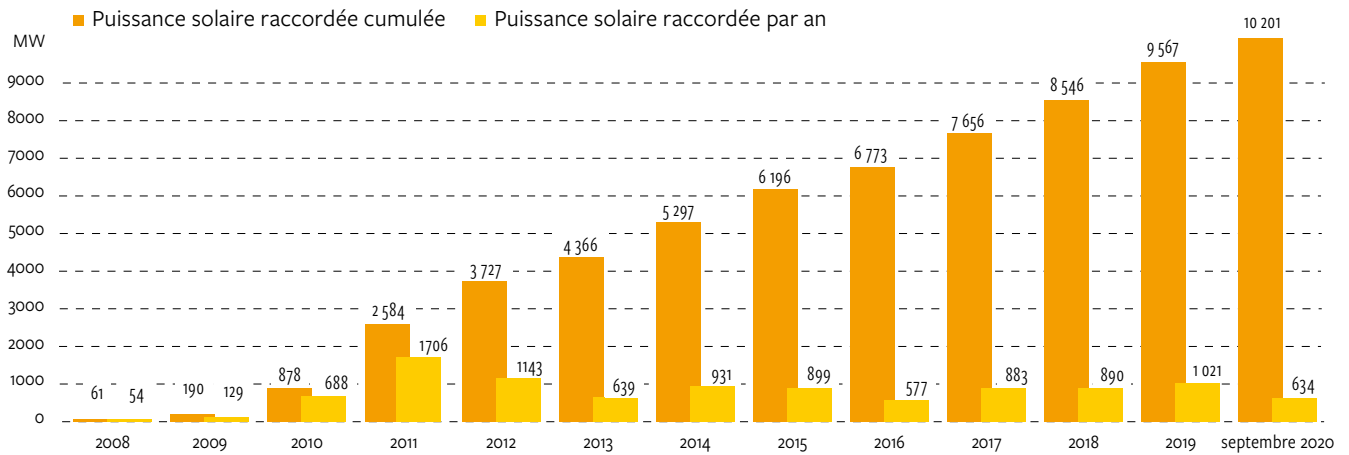
Puissances installées et perspectives

19

Production et couverture des besoins

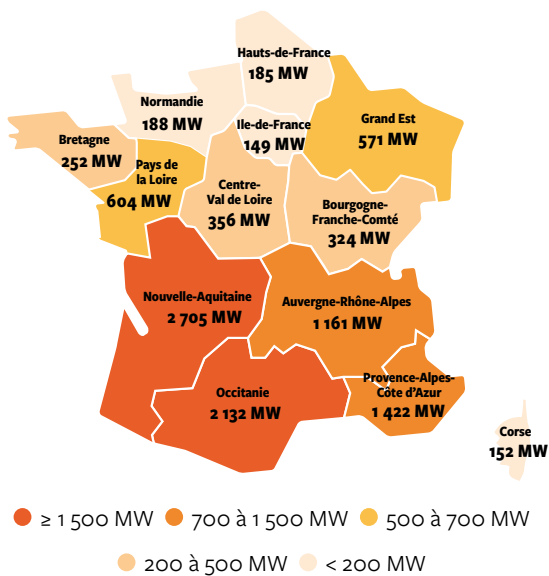
21

Évolution de la puissance solaire raccordée

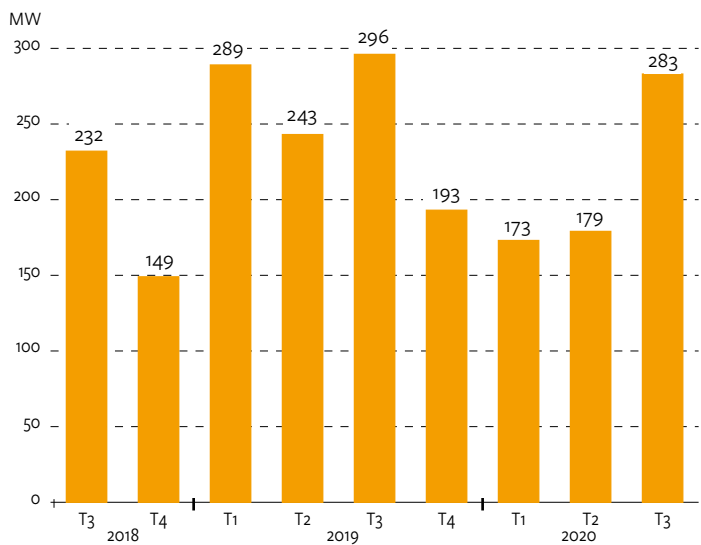


Parc solaire 10 201 MW
+ 283 MW sur le trimestre **+ 827 MW** sur l'année

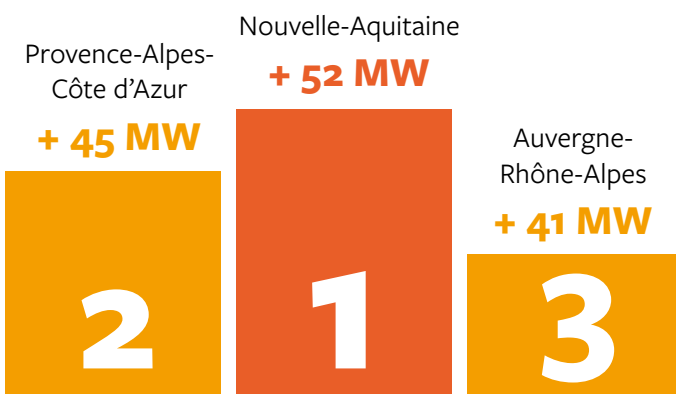
Puissance solaire installée par région au 30 septembre 2020



Parc solaire raccordé par trimestre en France métropolitaine



Palmarès des raccordements au 3^e trimestre 2020



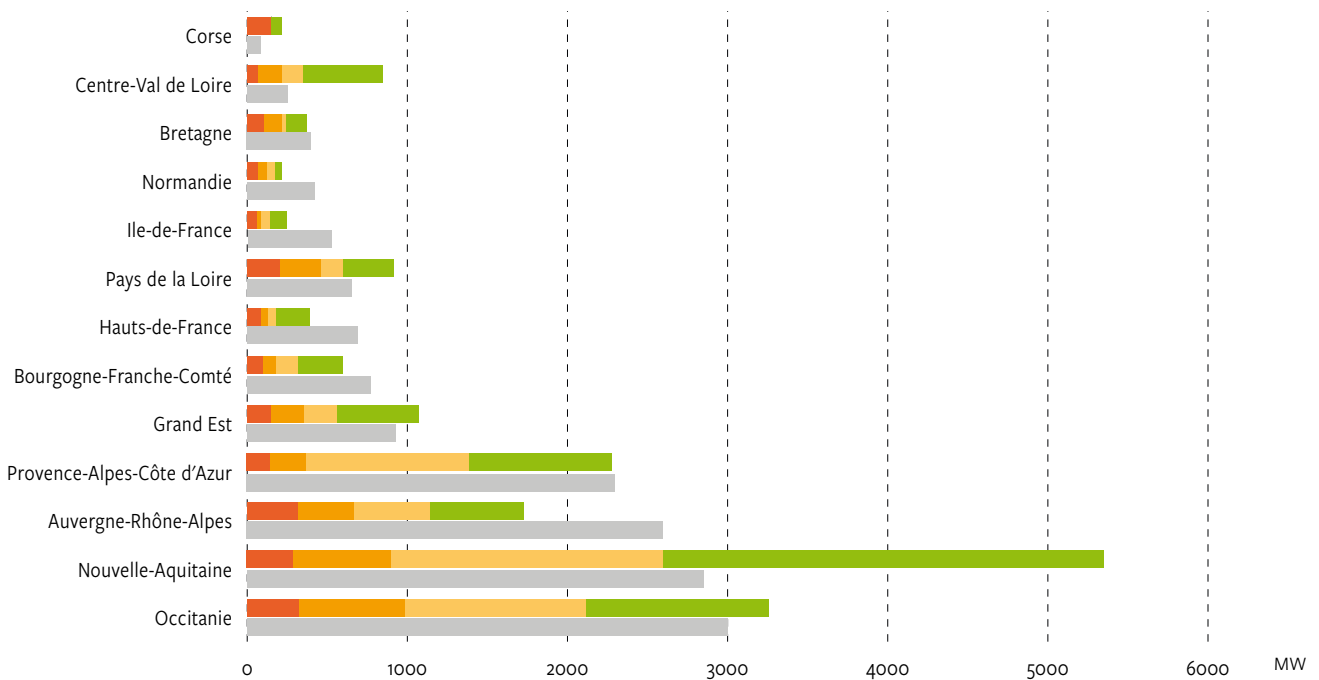
© Abib Lahcene



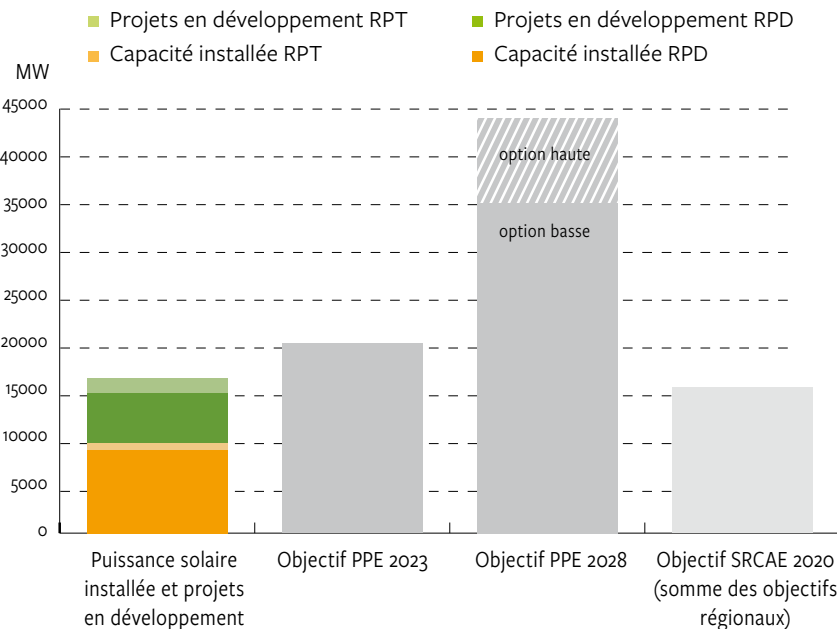
© EDF ENR

Puissances installées et projets en développement et objectifs SRCAE 2020 pour le solaire

- Puissance cumulée des installations de moins de 36 kVA
- Puissance cumulée des installations de puissance comprise entre 36 et 250 kVA
- Puissance cumulée des installations de puissance supérieure à 250 kVA
- Projets en développement
- Objectifs SRCAE solaire photovoltaïque pour 2020



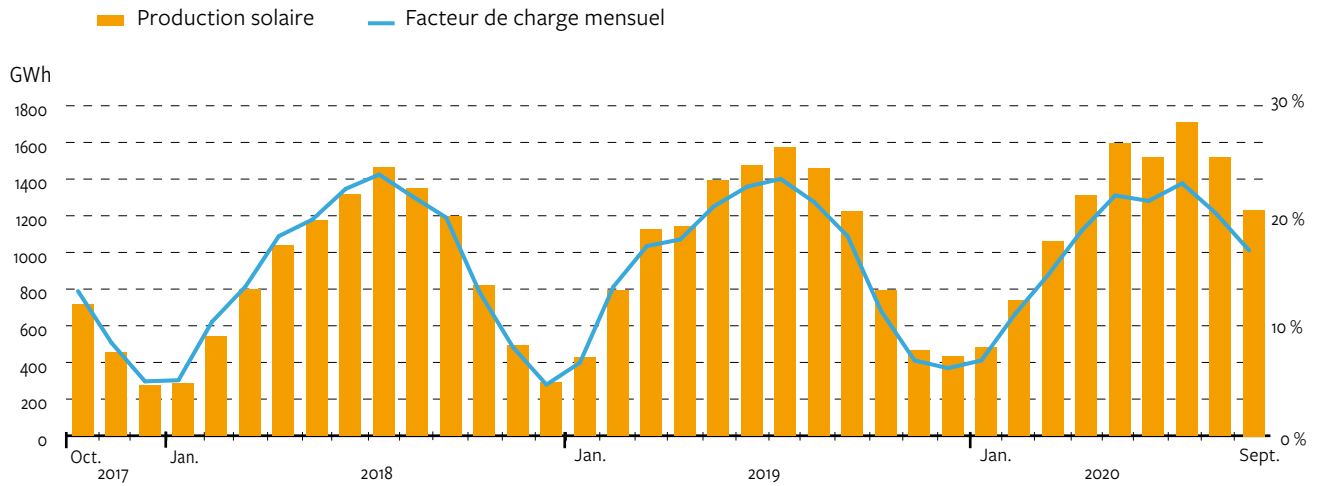
Puissance installée et projets en développement, objectifs PPE 2023 et SRCAE*



Objectifs nationaux 2023 atteints à* 50%

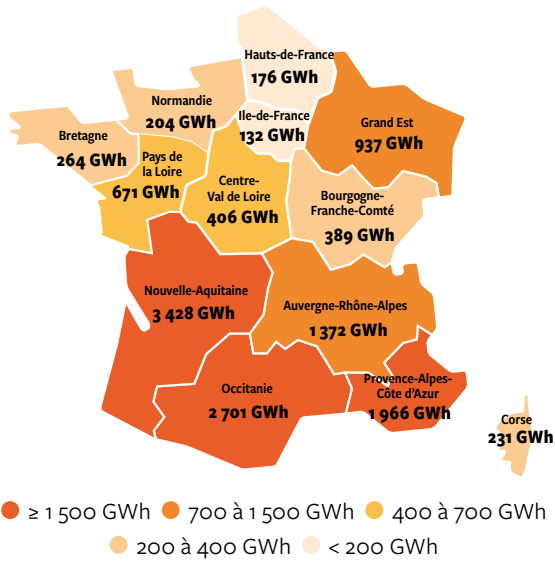
*hors Corse

Production solaire et facteurs de charge mensuels

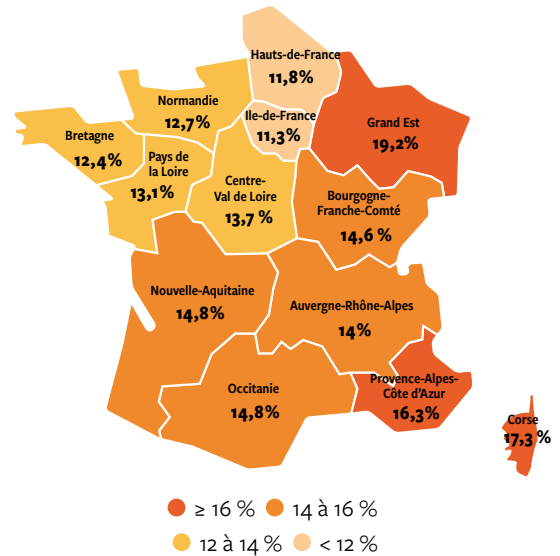


12,9 TWh produits en année glissante
4 465 GWh sur le trimestre **+ 5 %** par rapport au T3 2019

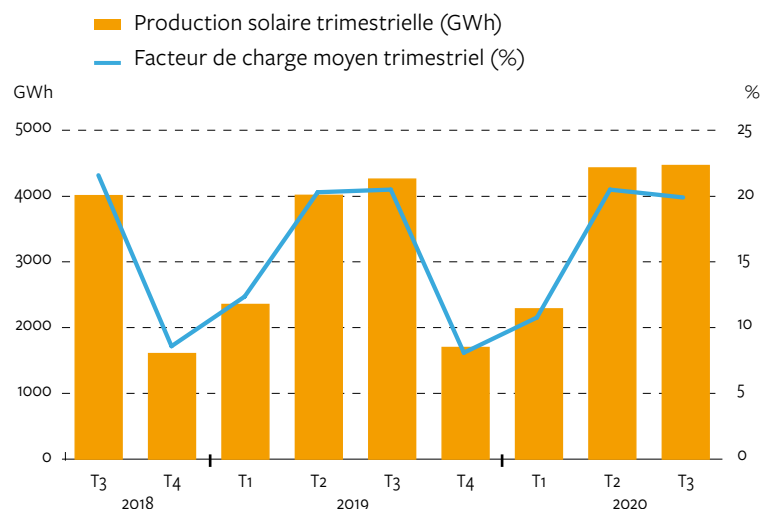
Production solaire par région en année glissante



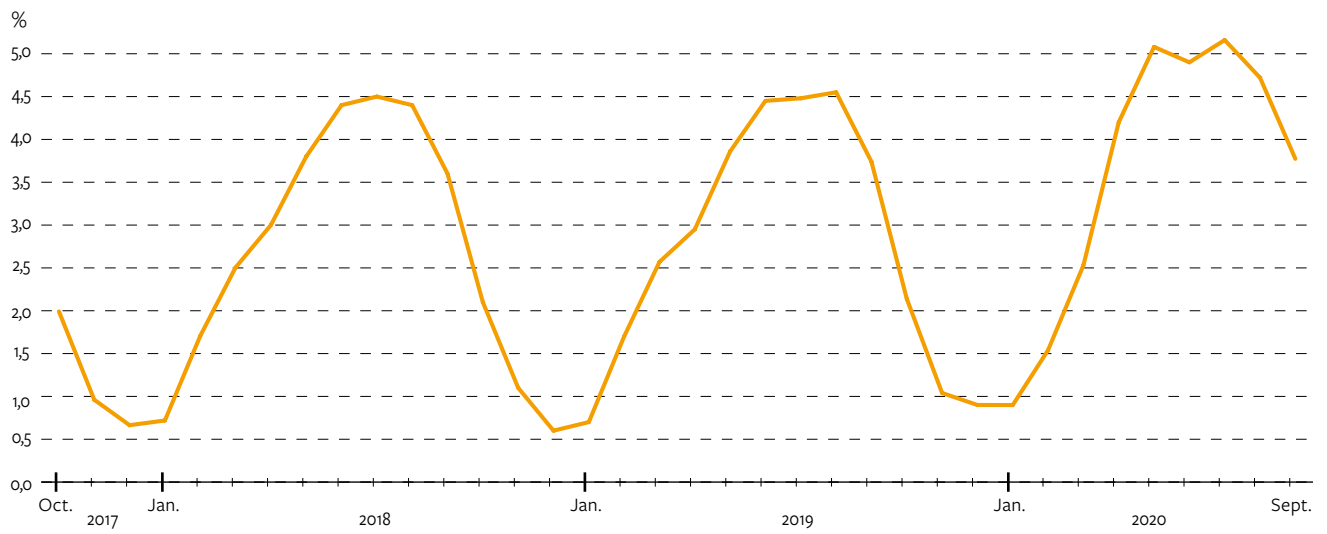
Facteur de charge solaire moyen en année glissante



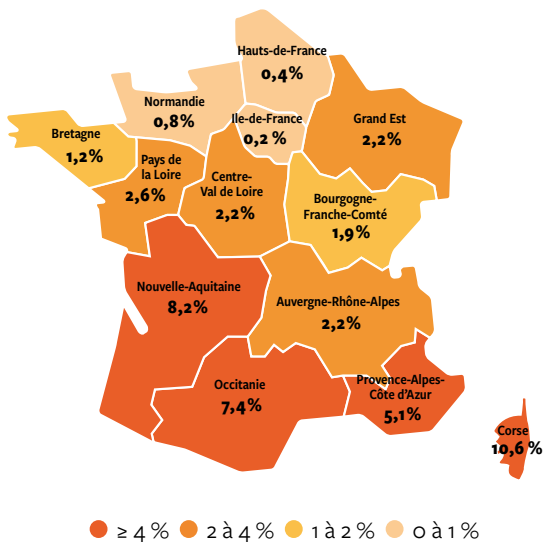
Production solaire et facteur de charge trimestriel



Couverture mensuelle de la consommation par la production solaire



Couverture de la consommation par la production solaire en année glissante



Le solaire couvre
2,9 %

de l'électricité consommée
en année glissante.

Ce taux s'élève à
4,6 % sur le T3 2020.



La filière hydraulique au 30 septembre 2020

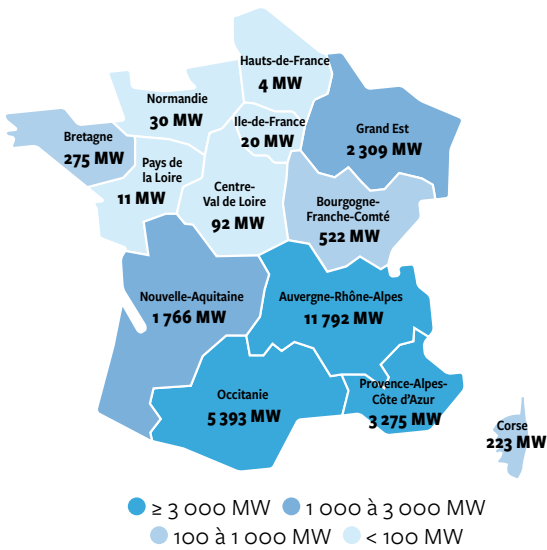
Puissances installées et perspectives

24

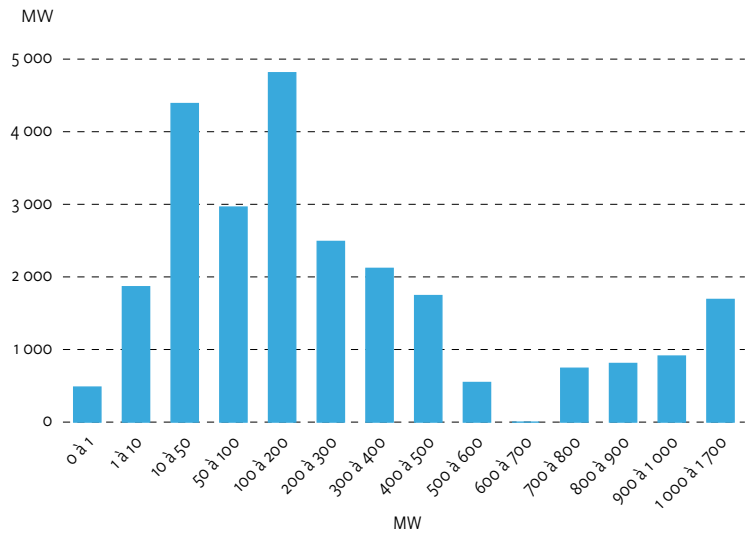
Production et couverture des besoins

25

Puissance hydraulique raccordée par région au 30 septembre 2020

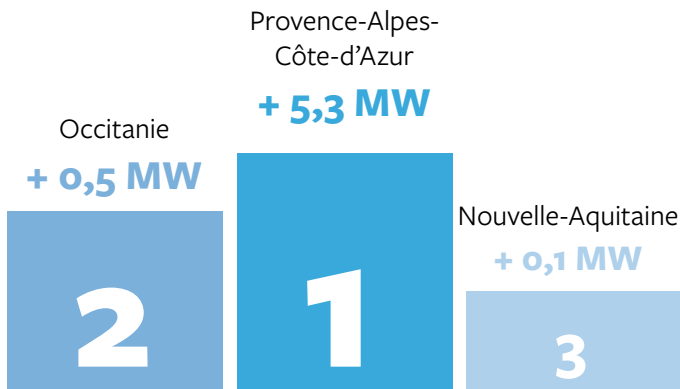


Répartition des installations hydrauliques par segment de puissance

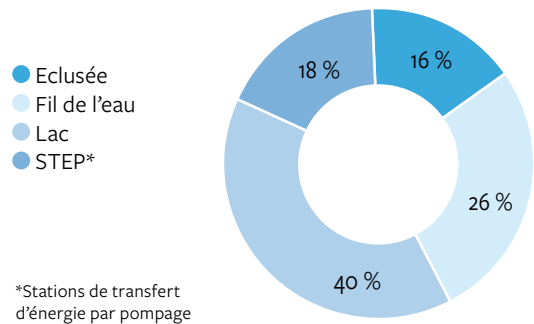


Parc hydraulique **25 713 MW**
+ 5 MW sur le trimestre + 170 MW sur l'année

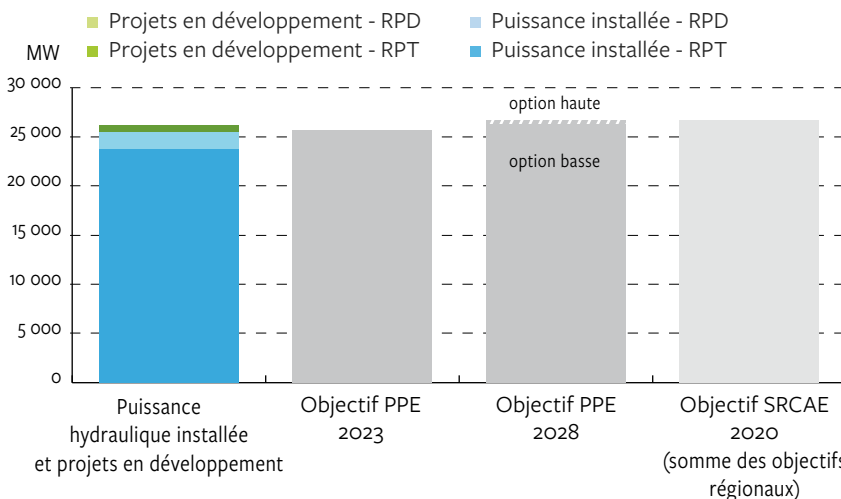
Palmarès des raccordements au 3^e trimestre 2020



Répartition des capacités hydrauliques sur le réseau de transport par type de centrale



Puissance installée et projets en développement au 30 septembre 2020, objectifs PPE et SRCAE*



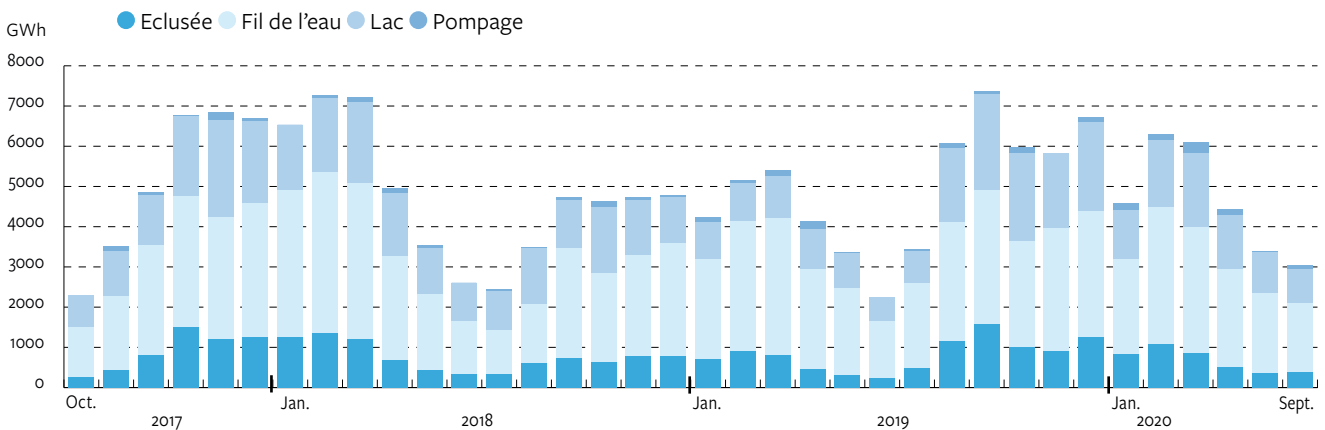
Objectifs nationaux 2023 atteints à **99%**

*hors Corse



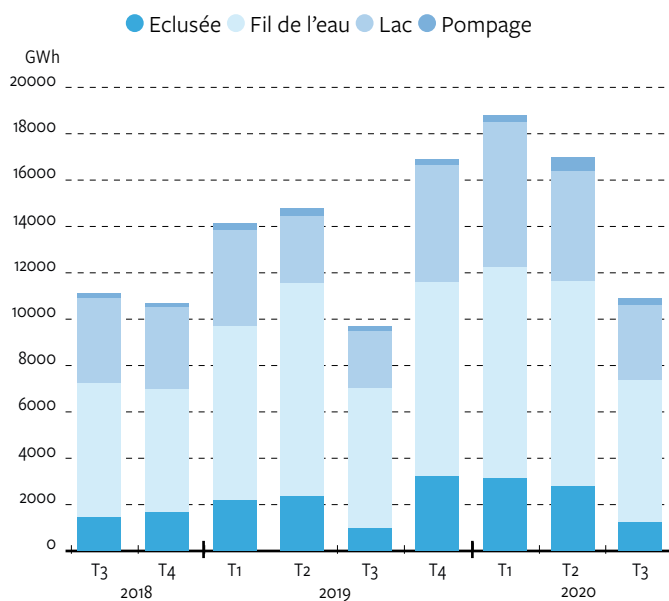
© Oddoux Franck

Production hydraulique mensuelle

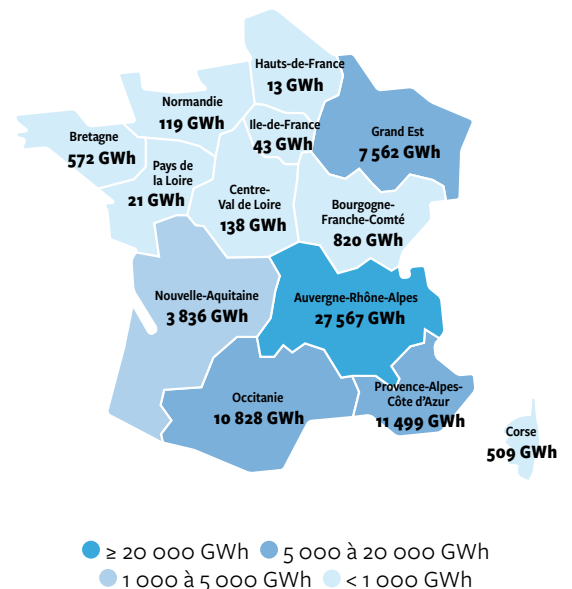


63,5 TWh produits en année glissante*
10 871 GWh sur le trimestre + **12 %** par rapport au T3 2019

Production hydraulique trimestrielle

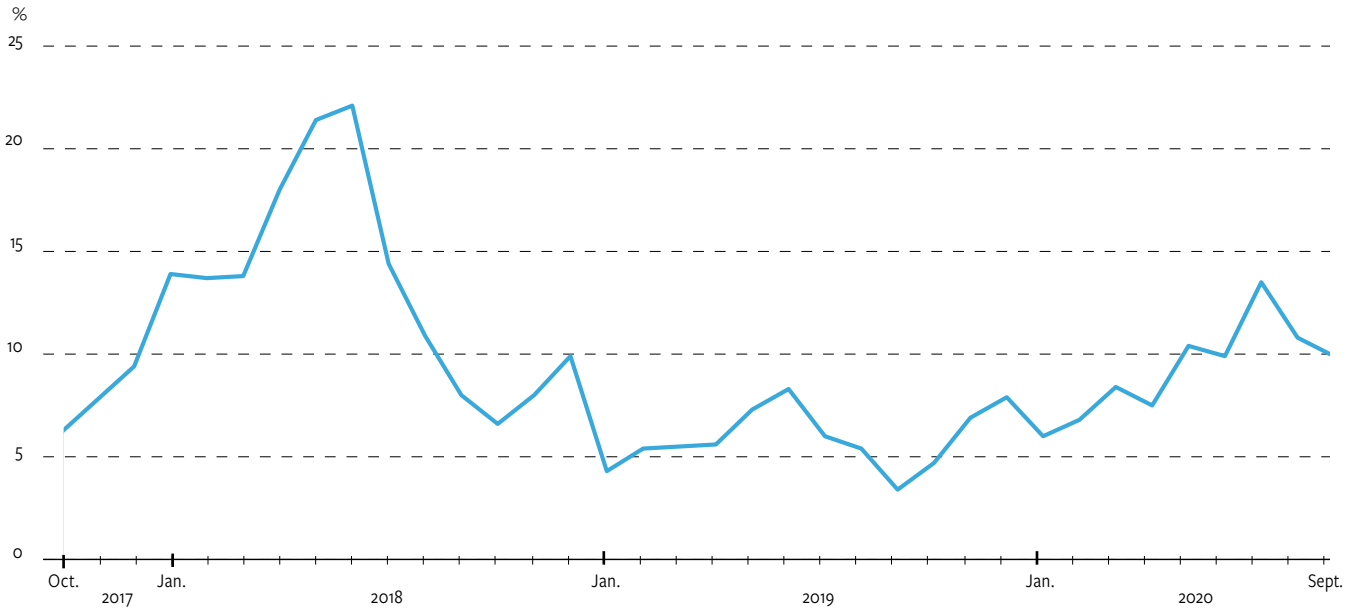


Production hydraulique par région en année glissante

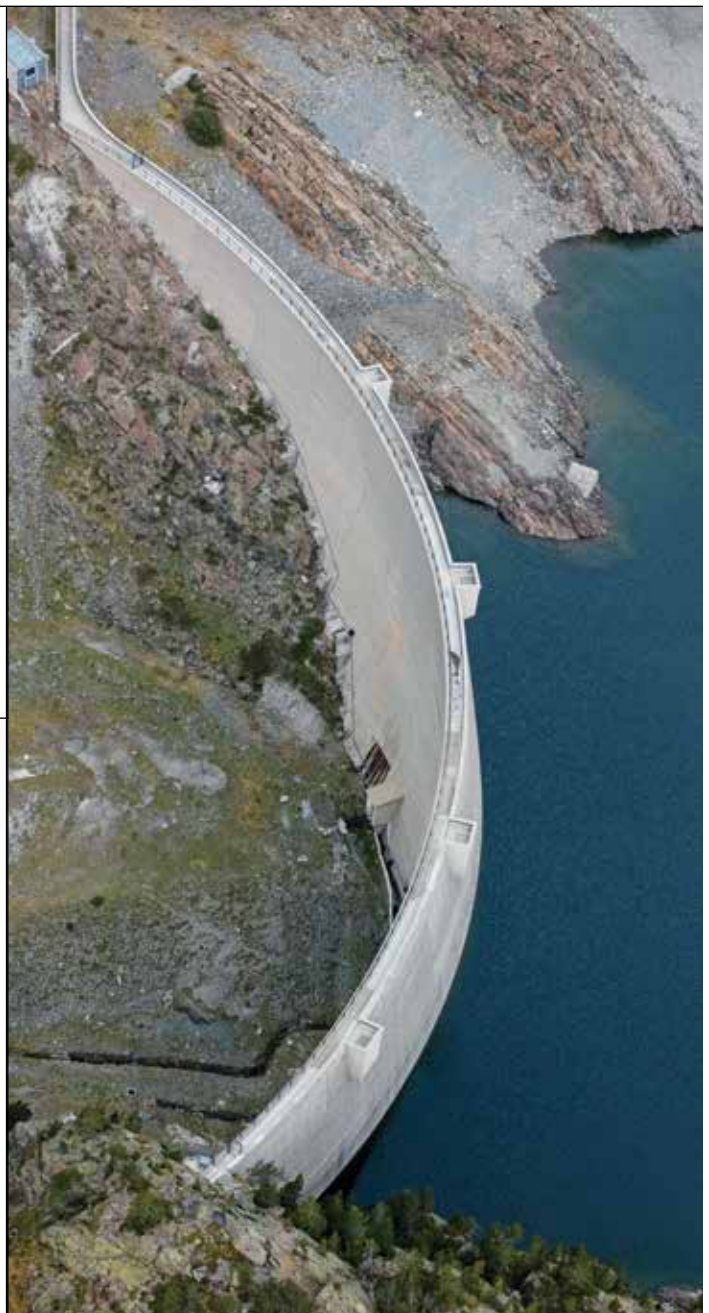
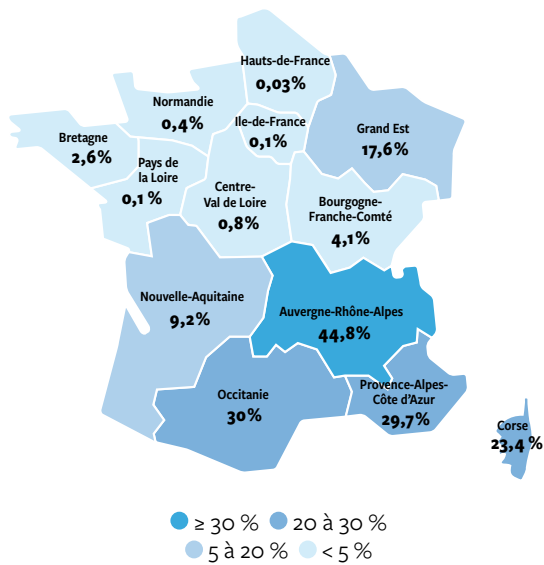


* 68 TWh en incluant la part non renouvelable

Couverture mensuelle de la consommation par la production hydraulique



Couverture de la consommation par la production hydraulique en année glissante



L'hydraulique couvre 14,1 %

de l'électricité consommée en année glissante.

Ce taux s'élève à **11,3 %** sur le T3 2020.

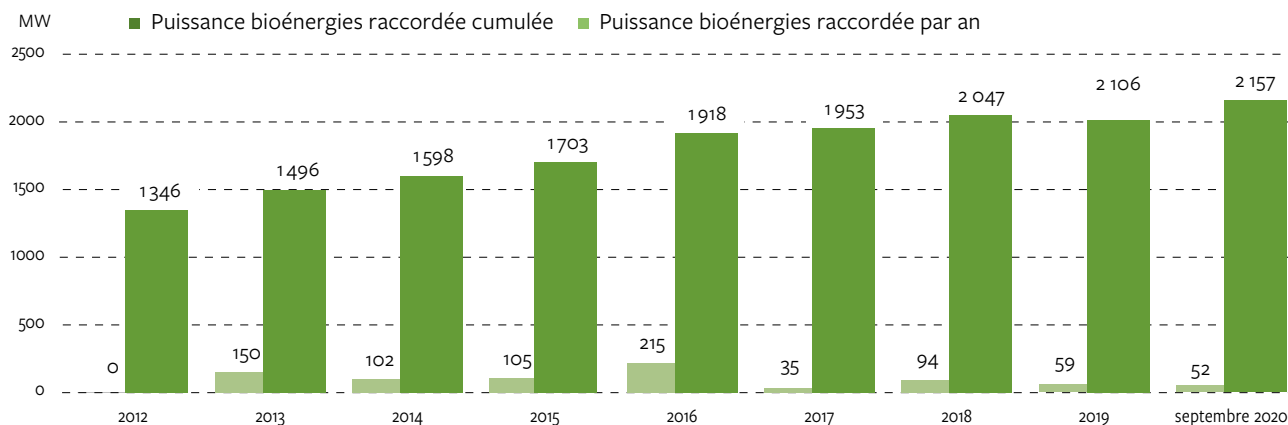
The background image shows a large pile of wood chips in the foreground, with a green and white striped industrial building and two red and white striped chimneys in the background under a cloudy sky.

Les filières bioénergies au 30 septembre 2020

Puissances installées et perspectives
Production et couverture des besoins

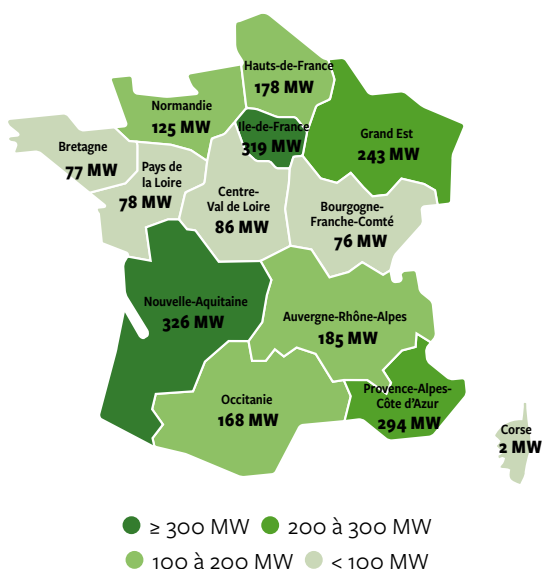
28
31

Évolution de la puissance bioénergies raccordée

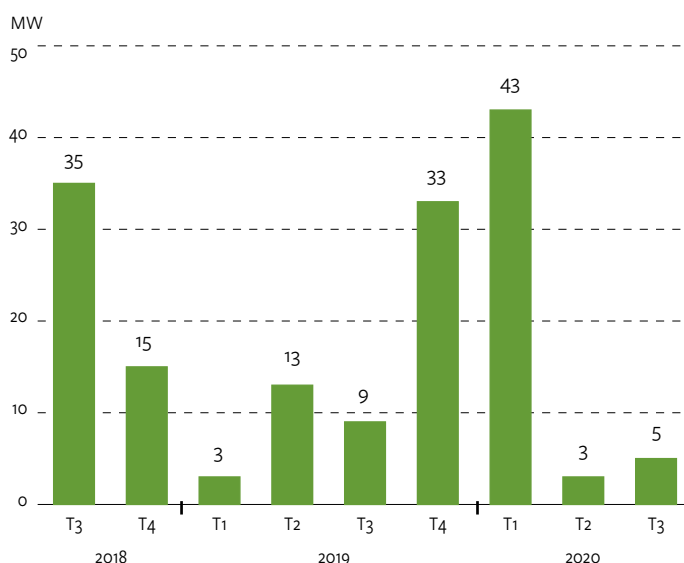


Parc bioénergies 2 157 MW
+ 5 MW sur le trimestre **+ 84 MW** sur l'année

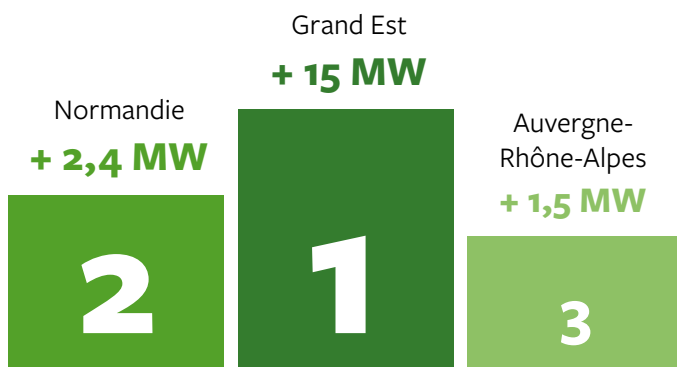
Puissance bioénergies installée par région au 30 septembre 2020



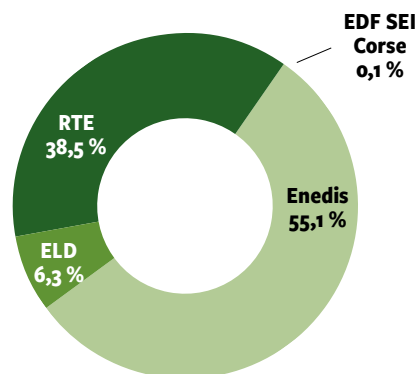
Parc bioénergies raccordé par trimestre en France métropolitaine



Palmarès des raccordements au 3^e trimestre 2020

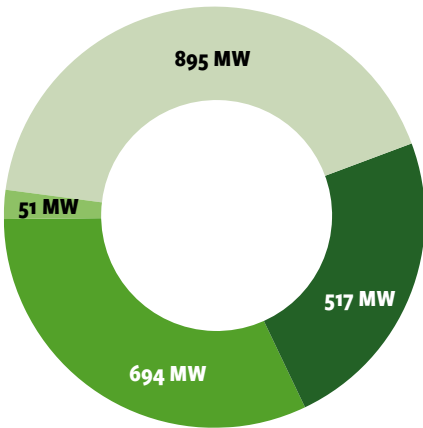


Répartition du parc bioénergies sur les réseaux électriques

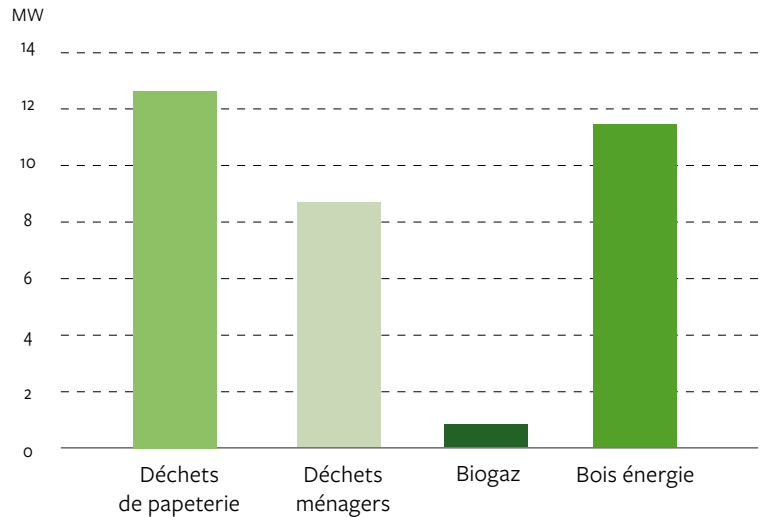


Répartition du parc par combustible

- Déchets de papeterie
- Biogaz**
- Déchets ménagers*
- Bois énergie

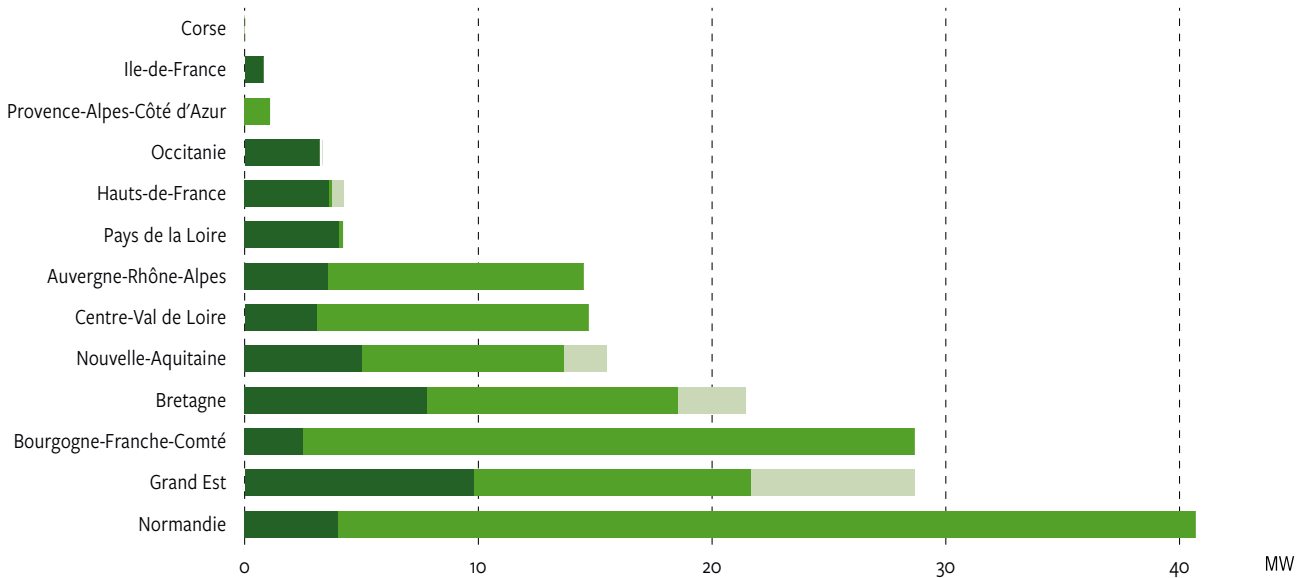


Puissance moyenne des installations par combustible



Puissances régionales des projets en développement au 30 septembre 2020

- Projet en développement biogaz
- Projet en développement bois énergie
- Projet en développement déchets ménagers



* La catégorie déchets ménagers correspond à la production électrique des unités d'incinération d'ordures ménagères.

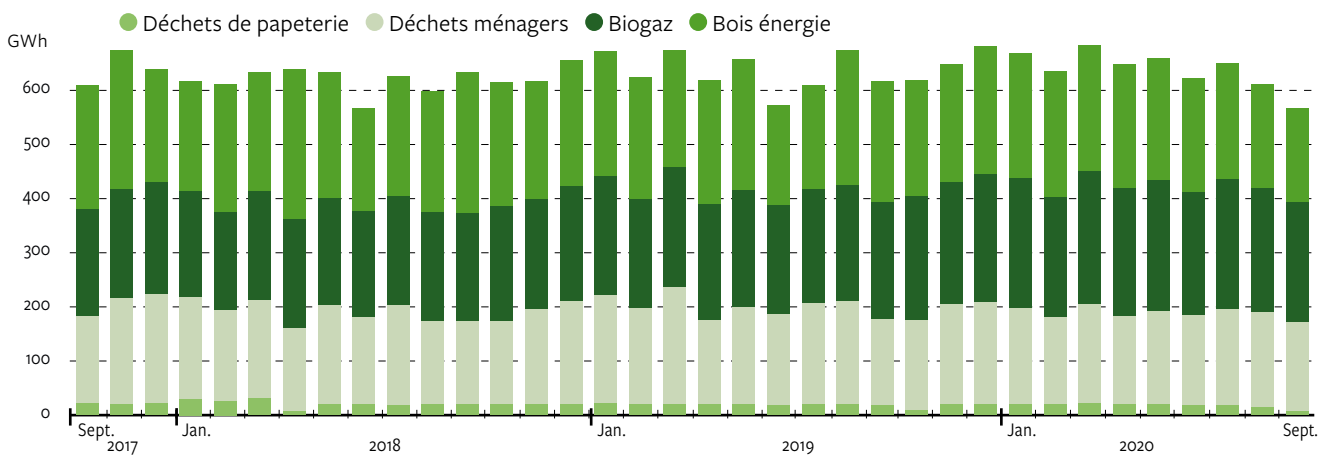
** La catégorie biogaz correspond à la production électrique des installations de méthanisation, des stations d'épuration et des ISDND (Installation de stockage de déchets non dangereux).





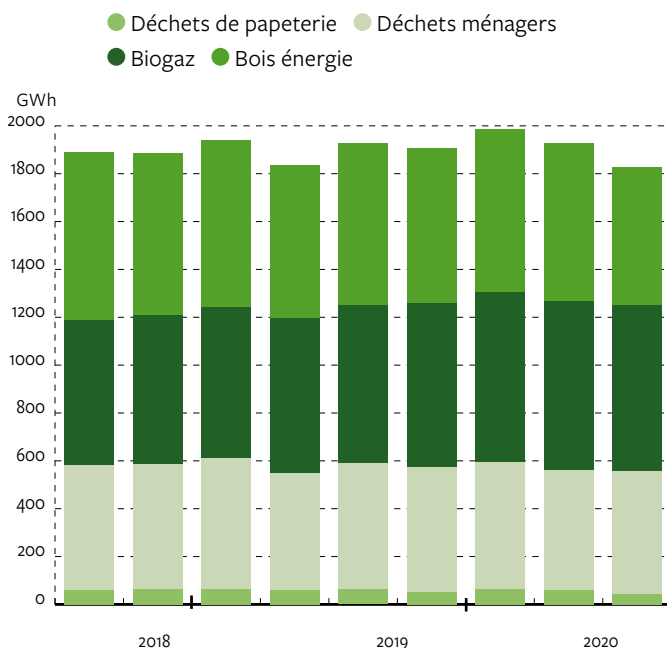
© Ferti NRJ

Production bioénergies mensuelle

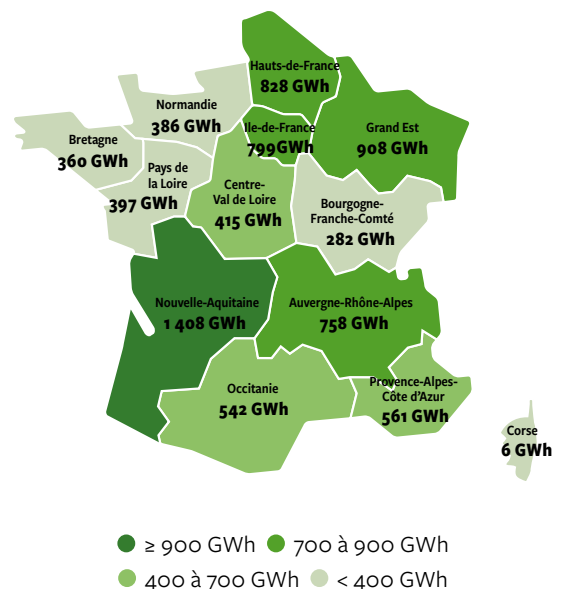


7,7 TWh produits en un an*
1 829 GWh sur le trimestre **-5%** par rapport au T3 2019

Production bioénergies trimestrielle

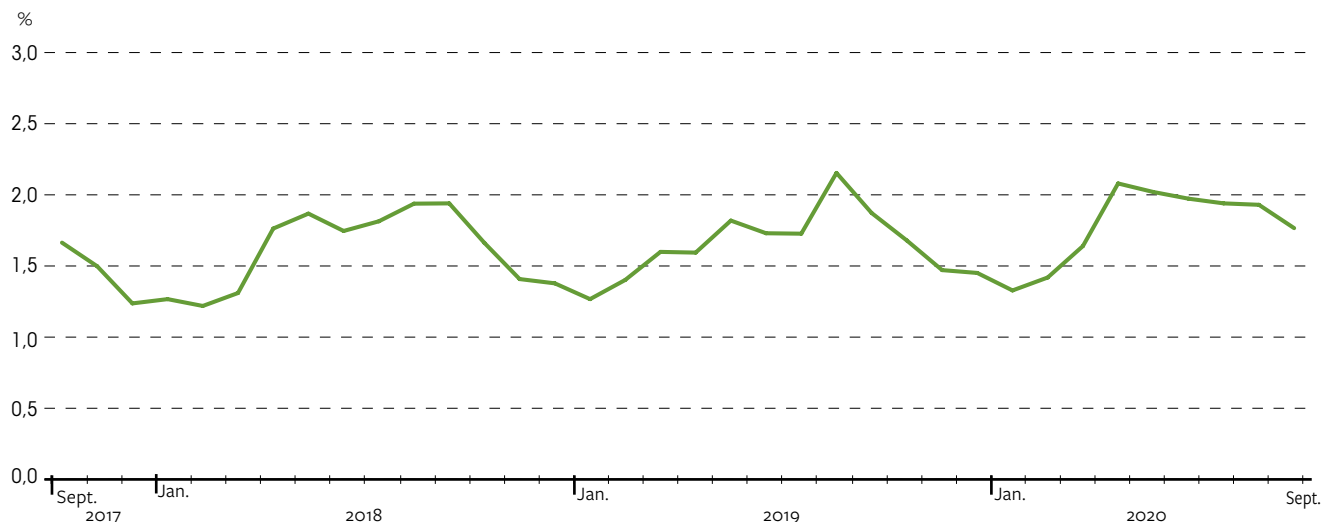


Production électrique des bioénergies par région en année glissante

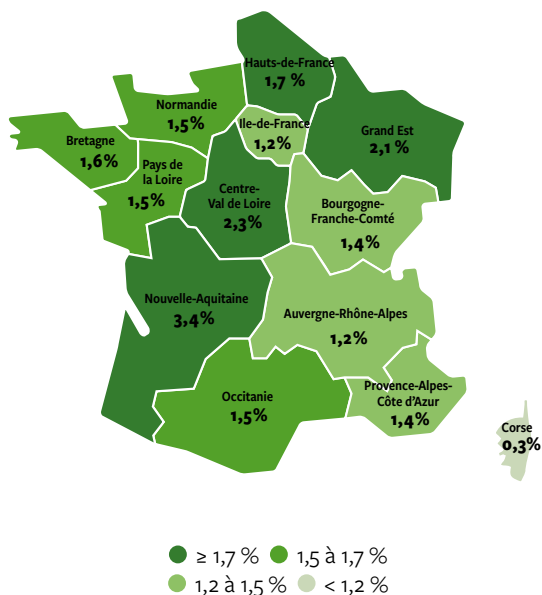


* 9,7 TWh en incluant la part non renouvelable

Couverture mensuelle de la consommation par la production bioénergies



Couverture de la consommation par la production électrique des bioénergies en année glissante



Les bioénergies couvrent 1,7 % de l'électricité consommée en année glissante.

Ce taux s'élève à **1,9 %** sur le T3 2020.

Note méthodologique

Périmètre et sources des données

Le Panorama de l'électricité renouvelable fournit un ensemble d'indicateurs et de graphiques relatifs à l'électricité de source renouvelable produite en France métropolitaine.

Les données nationales et régionales

Les informations relatives à la France continentale sont issues des systèmes d'informations de RTE, d'Enedis et de l'Agence ORE. Celles relatives à la Corse sont construites à partir de données d'EDF-SEI.

Les informations publiées dans cette édition du Panorama sont construites à partir de **données provisoires arrêtées au 30 septembre 2020**. Les données publiées portant sur un grand nombre d'installations de production, elles nécessitent une période de consolidation au cours de laquelle elles sont susceptibles d'être corrigées.

Calcul du taux de couverture national

Le taux de couverture national est calculé comme étant le rapport de la production française d'électricité à partir d'une source d'énergie sur la consommation intérieure brute française, au cours de la période d'intérêt.

Part renouvelable de la production d'électricité

Au titre de la réglementation en vigueur, seule une part de la production hydraulique produite par des installations turbinant de l'eau remontée par pompage est considérée comme renouvelable. Elle correspond à la production totale de ce type d'installations diminuée du produit de la consommation du pompage par un rendement normatif de 70 %. De même, seule une part de la production d'électricité d'une usine d'incinération d'ordures ménagères est considérée comme renouvelable. Elle correspond à 50 % de la production totale d'électricité de l'usine.

À l'exception des paragraphes où il est directement indiqué le contraire, le Panorama présente exclusivement la part considérée renouvelable de la production d'électricité.

* Arrêté du 8 novembre 2007 pris en application de l'article 2 du décret n°2006-118 du 5 septembre 2006 relatif aux garanties d'origine de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelable ou par cogénération

Glossaire

Consommation intérieure brute

Ce terme désigne l'ensemble des quantités d'électricité soutirée du réseau pour répondre au besoin d'électricité sur le territoire national et régional (hors DROM-COM, y compris Corse pour le territoire national) : productions + importations - exportations - pompage.

Domaines de tension BT, HTA et HTB

Basse Tension, Haute Tension A & B. Ces domaines correspondent aux différents types de réseau auxquels une installation doit être raccordée en fonction de sa puissance. Les installations de production raccordées en BT ont une puissance inférieure à 250 kVA, celles raccordées en HTA ont une puissance comprise entre 250 kVA et 12 MW (et par dérogation jusqu'à 17 MW), enfin, les installations de production raccordées en HTB ont une puissance supérieure à 12 MW.

EnR

Énergies Renouvelables. Ce sont des sources d'énergies dont le renouvellement naturel est assez rapide pour qu'elles puissent être considérées comme inépuisables. Le Panorama de l'électricité renouvelable s'intéresse aux filières EnR aboutissant à la production d'électricité : l'éolien, le solaire, l'hydraulique, et les bioénergies.

Facteur de charge

C'est le rapport entre l'énergie effectivement produite et l'énergie qu'aurait pu produire une installation si cette dernière fonctionnait pendant la période considérée à sa capacité maximale. Cet indicateur permet notamment de caractériser la productibilité des filières tant éolienne que solaire.

Parc installé

Il représente le potentiel de production de l'ensemble des équipements installés (ou raccordés) sur un territoire donné (national ou régional). Cet indicateur est souvent exprimé en mégawatt (MW) ou en gigawatt (GW). Il est également désigné par les termes capacité installée et puissance installée.

PPE

Programmation Pluriannuelle de l'Énergie. Il s'agit d'un outil de pilotage fixant les priorités d'actions des pouvoirs publics dans le domaine de la transition énergétique conformément aux engagements pris dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Projets en développement

Pour le réseau de RTE, il s'agit des projets ayant fait l'objet d'une « proposition d'entrée en file d'attente » ou d'une « proposition technique et financière » acceptée ou qui ont été retenus dans le cadre d'un appel d'offres. Pour le réseau d'Enedis et des ELD, il s'agit de projets pour lesquels une demande de raccordement a été qualifiée complète par le gestionnaire de réseau de distribution.

Système électrique

C'est un ensemble organisé d'ouvrages permettant la production, le transport, la distribution et la consommation d'électricité.

S3REnR

Schémas Régionaux de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables. Ils sont introduits par l'article 71 de la loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité. Ils sont basés sur les objectifs fixés par les SRCAE et sont élaborés par RTE en accord avec les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité concernés.

SRCAE

Schémas Régionaux du Climat, de l'Air et de l'Énergie. Introduits par l'article 68 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, ces schémas contribuent à définir les orientations régionales et stratégiques en matière notamment de développement des énergies renouvelables. Ils fixent des objectifs quantitatifs et qualitatifs à l'horizon 2020. Dans le cadre de la réforme territoriale, la loi NOTRe, du 7 août 2015, crée des schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), schémas à la maille des nouvelles régions qui intégreront les SRCAE d'ici 2019.

Taux de couverture

C'est le rapport de la production sur la consommation intérieure brute sur une période. Cet indicateur rend compte de la couverture de la demande par la production.

Le Mix

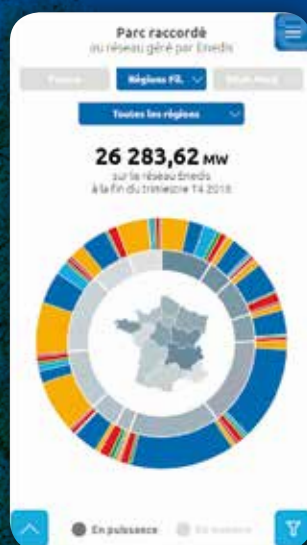


par ENEDIS

PRENEZ LE MIX EN MAIN



RACCORDEMENT



TRANSITION ÉNERGETIQUE



AUTOCONSOMMATION

Téléchargez gratuitement l'application Le Mix et visualisez facilement toutes les données du mix énergétique raccordé au réseau public d'Enedis.



Retrouvez toutes les infos sur
www.enedis.fr/open-data-le-mix-par-enedis



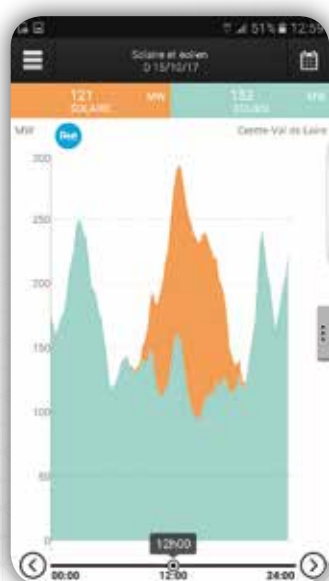
Tout savoir de l'électricité en France, dans votre région ou votre métropole

Comprendre sa consommation électrique

Découvrir en temps réel les évolutions de l'électricité

Suivre la consommation des métropoles

Visualiser la mise en œuvre de la transition énergétique en région



Une application pédagogique au service de la transparence

Que vous soyez un simple citoyen désireux de comprendre l'électricité pour mieux la consommer, un amateur éclairé ou un professionnel de l'énergie, éco2mix permet, de façon ludique ou experte, de suivre les données du système électrique à la maille du pays, des régions et des métropoles, de comprendre sa consommation électrique et d'avoir des conseils pour la réduire et d'agir efficacement en cas d'alerte sur le réseau électrique en appliquant des gestes simples pour éviter ou réduire le risque de déséquilibre du réseau électrique.

<http://www.rte-france.com/eco2mix>

RTE met à la disposition du public des données sur la base de comptages effectués sur son réseau et à partir d'informations transmises par Enedis, des Entreprises Locales de Distribution et certains producteurs.

Téléchargez gratuitement l'application dès maintenant !



Le Réseau de Transport d'Électricité

Pour tous renseignements :

contact@enr.fr

rte-bilan@rte-france.com

ADEeF – Association des distributeurs d'électricité en France 27 rue Saint Ferdinand - 75017 Paris / www.adeef.fr

Agence ORE – Opérateurs de Réseaux d'Énergie 18 rue de Londres - 75009 Paris / www.agenceore.fr

Enedis SA à conseil de surveillance et directoire au capital de 270 037 000 € / R.C.S. de Nanterre 444 608 442 / www.enedis.fr

RTE – Réseau de transport d'électricité SA à conseil de surveillance et directoire au capital de 2 132 285 690 € / RCS de Nanterre 444 619 258
Immeuble Window - 7C place du Dôme - 92073 La Défense cedex / www.rte-france.com

Syndicat des Énergies Renouvelables 13-15 rue de la Baume - 75008 Paris / www.enr.fr

La responsabilité de ADEeF Association des distributeurs d'électricité en France, Agence ORE, Enedis, RTE Réseau de transport d'électricité S.A. et du Syndicat des énergies renouvelables ne saurait être engagée pour les dommages de toute nature, directs ou indirects, résultant de l'utilisation ou de l'exploitation des données et informations contenues dans le présent document, et notamment toute perte d'exploitation, perte financière ou commerciale.

Novembre 2020 - Réalisation : audesamain@hotmail.com

Crédits photos couverture : © Vautrin Laurent / RTE 2008, © Ferti NRJ © Dias Jean-Lionel / RTE / 2010, © Marc Didier © seignettefontan.com/RTE2012

Crédits photos pages de garde : électricité renouvelable en France © Martifer, filière éolienne © Dias Jean-Lionel / RTE / 2010, filière solaire © seignettefontan.com/RTE2012, filière hydraulique renouvelable © seignettefontan.com/RTE 2016, filière bioénergies © Jachymiak Claire